

Avenir Telecom SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019)

Au président du Conseil d'Administration

Avenir Telecom SA

Les Rizeries
208 boulevard de Plombières
13581 Marseille Cedex 20

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Avenir Telecom, relatifs à la période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- 1- Les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation sur les douze prochains mois, et notamment le financement par l'émission d'OCABSA, décrits dans la note 1 « plan de redressement » et la note 2 « principales estimations » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés.
- 2- La première application, au cours du semestre, de la norme IFRS 16 – contrats de location, selon l'approche rétrospective simplifiée, mentionnée dans la note 23 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés.
Selon cette méthode de transition, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Marseille et Trets, le 10 décembre 2019

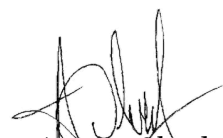
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié

Expertise Finance



Antoine Olanda



Rapport financier semestriel de l'exercice 2019 – 2020

(Période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019)

Conseil d'administration du 9 décembre 2019

Société anonyme au capital de 1 882 973,38 Euros
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 RCS Marseille.

Sommaire

I	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel.....	3
II	Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2019.....	3
II.1	Présentation générale.....	3
II.2	Chiffre d'affaires consolidé.....	8
II.3	Résultats consolidés.....	8
II.5	Flux de trésorerie consolidés.....	11
III	Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes.....	13
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	13
	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL.....	14
	BILAN CONSOLIDE.....	15
	TABEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	16
	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	17
	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	18
NOTE 1.	LA SOCIETE.....	18
NOTE 2.	RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES.....	22
NOTE 3.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	23
NOTE 4.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	25
NOTE 5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
NOTE 6.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS.....	26
NOTE 7.	STOCKS NETS.....	27
NOTE 8.	CREANCES CLIENTS NETTES.....	27
NOTE 9.	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	27
NOTE 10.	TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES.....	28
NOTE 11.	DETTES FINANCIERES.....	28
NOTE 12.	PROVISIONS – PART COURANTE.....	29
NOTE 13.	AUTRES PASSIFS COURANTS.....	30
NOTE 14.	PASSIF JUDICIAIRE.....	30
NOTE 15.	PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS ACTUALISES.....	31
NOTE 16.	CAPITAUX PROPRES.....	32
NOTE 17.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS.....	33
	LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES DEPRECIATIONS S'ANALYSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :	33
NOTE 18.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES NETS.....	33
NOTE 19.	RESULTAT FINANCIER.....	33
NOTE 20.	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	33
NOTE 21.	ACTIVITES NON POURSUIVIES.....	34
NOTE 22.	INFORMATION SECTORIELLE.....	37
NOTE 23.	IFRS 16.....	37
NOTE 24.	INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES.....	38
NOTE 25.	EFFECTIFS.....	39
	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	40
NOTE 26.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	40

I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2019 – 2020 et leur incidence sur les comptes consolidés résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 9 décembre 2019

Jean-Daniel Beurnier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général

II Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2019

II.1 Présentation générale

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice ouvert le 1er avril 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur la commercialisation de produits fabriqués sous licence exclusive Energizer, à savoir :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran),

sur la base d'un modèle de distribution multi-canal : distributeurs spécialisés, opérateurs de téléphonie, marketplace... avec qui il signe des contrats de distribution, soit sélectifs, soit exclusifs.

Ce nouveau plan s'est traduit par l'arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international, avec à la clé la fermeture de nombreux points de vente.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activités poursuivies

Ventes d'accessoires et de mobiles

Depuis la signature en 2010 d'un contrat de licence de marque avec Energizer, Avenir Telecom commercialise des accessoires de téléphonie fabriqués sous licence Energizer.

Fin 2016, l'analyse du marché du mobile amène Avenir Telecom à croire en la réussite de la commercialisation d'une gamme de mobiles fabriqués sous licence Energizer, compte tenu de la notoriété de la marque. Avenir Telecom décide alors (i) d'arrêter la distribution des mobiles d'autres constructeurs, tout comme celle d'accessoires sous sa marque propre et (ii) d'ouvrir une discussion plus large avec Energizer sur l'étendue de la gamme de produits pouvant être fabriqués sous licence.

Avenir Telecom signe ainsi avec Energizer Brands LLC, le 8 février 2017, un nouveau contrat d'une durée de 5 ans couvrant différentes licences de marque:

- Energizer pour les mobiles, les accessoires de téléphonie et les cartes mémoires et clés USB ;
- Eveready pour les accessoires de téléphonie et les batteries autonomes.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Pour l'utilisation des marques Energizer et Eveready, Avenir Telecom paie des redevances de marque à Energizer Brands LLC tous les trimestres qui sont calculées sur les ventes de mobiles et d'accessoires de téléphonie réalisées sur cette période. Ces redevances sont incluses sur la ligne « coûts des services et produits vendus » du compte de résultat consolidé comme décrit en note 2 des états financiers consolidés.

Ce contrat autorise Avenir Telecom à faire fabriquer et distribuer les mobiles sous licence Energizer dans le monde entier et les accessoires de téléphonie dans le monde entier à l'exception de l'Amérique du Nord (USA et Canada).

Avenir Telecom fait fabriquer des produits qu'elle conçoit elle-même par des usines, basées en Chine, qu'elle ne possède pas ou avec lesquelles elle n'a aucun lien capitalistique. Dans ce business model, Avenir Telecom conçoit et « fabrique » des mobiles et accessoires de téléphonie sans pour autant être propriétaire d'usine, dès lors qu'elle supporte tous les risques attachés aux produits fabriqués qu'elle commercialise, une fois qu'elle les a validés techniquement et qualitativement à la fin de la production de masse ; elle se présente donc en tant que fabricant de téléphones et accessoires de téléphonie. Les usines, préalablement auditées et validées par Energizer, s'engagent sur la qualité de leur production, la mise en place de processus de contrôle rigoureux, le respect des délais et la capacité à intégrer les technologies les plus avancées. Avenir Telecom a une équipe interne d'ingénieurs qualifiée pour répondre à ses exigences de mettre sur le marché des produits fiables à un prix qu'elle estime compétitif.

Avenir Telecom, dans le cadre de ce contrat de licence de marques, a signé un engagement visant à respecter la charte graphique Energizer et Eveready ainsi qu'à la faire respecter par ses distributeurs.

Avenir Telecom a déjà vendu ses produits dans plus de 60 pays dans le monde.

Chiffre d'affaires réalisé avec l'opérateur en Roumanie et arrêt de l'activité opérateur en Bulgarie

Avenir Telecom Roumanie entretient un partenariat avec Telekom Romania Mobile Communication depuis 2006 malgré les rachats successifs. La prochaine échéance de ce contrat est en février 2020 et lors des dernières discussions avec l'opérateur ce dernier n'a pas laissé entendre qu'il envisageait de ne pas renouveler le contrat. En tant que plus gros distributeur indépendant de Telekom Romania, Avenir Telecom Roumanie vend les services de l'opérateur dans 43 magasins sous enseigne T. Ces derniers représentent plus de 10% des points de ventes Telekom Romania Mobile Communication totaux. Face à la pression sur les prix de vente des forfaits et des cartes prépayées générée par la concurrence, les conditions commerciales octroyées par l'opérateur sont moins favorables que l'année précédente.

Revenus d'assurance

Les ventes de contrats d'assurance en France étaient liées à la vente de mobiles associés ou non à un abonnement opérateur dans le réseau de magasin Internity. Le revenu récurrent perçu encore aujourd'hui correspond au « partage des bénéfices » avec l'assureur, à savoir le partage de la prime d'assurance que perçoit l'opérateur du client final qui n'a pas résilié son contrat après sa première période d'engagement. Ce partage résulte du fait que la base clients appartient à Avenir Telecom. Ce revenu diminue chaque année, aucun nouveau contrat ne venant compenser les résiliations.

La comptabilisation de ces opérations (Vente d'accessoires et de mobiles, Chiffres d'affaires réalisé avec les opérateurs, Revenus d'assurance) est décrite en note 2 des états financiers consolidés.

Activités non poursuivies

Le plan de recentrage des activités du Groupe s'est traduit par un arrêt progressif depuis l'exercice 2015 des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international dont la Bulgarie au cours de la période close au 30 septembre 2020. Ainsi le résultat de ces activités a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies » en application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

En Bulgarie, Avenir Telecom distribuait les services de l'opérateur Telenor à travers un réseau de 43 magasins sous enseignes exclusives. L'opérateur Telenor a décidé d'arrêter les contrats de distribution d'abonnements le liant avec ses partenaires, dont Avenir Telecom depuis plus de 15 ans. La prise d'effet a eu lieu le 1er juillet 2019. Le 29 mai 2019, les salariés rattachés au réseau de magasins en Bulgarie ont été informés qu'un plan social allait avoir lieu dans les prochains 45 jours. La fermeture des 43 points de vente et le licenciement des 192 salariés ont été financés sur la trésorerie courante d'Avenir Telecom Bulgarie. Cette dernière maintient son activité de distributeur de téléphonie (distribution des mobiles et accessoires fabriqués par Avenir Telecom en Bulgarie et à l'export, au travers de contrats avec de grandes enseignes locales, avec des distributeurs spécialisés...).

Rapport financier semestriel 2019-2020

En application de la norme IFRS5, l'activité de distribution de contrats de téléphonie mobile de l'opérateur Telenor ainsi que celle exercée dans le réseau de magasins détenu en Bulgarie sont isolés sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » pour l'activité résiduelle entre le 1^{er} avril 2019 et le 30 juin 2019. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. Ces éléments, ainsi que la réconciliation avec les informations présentées historiquement, sont détaillés en note 21.

Plan de redressement

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille avait ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui a été prolongée jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille avait mis fin à la période d'observation et avait arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Selon ce plan, l'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017, a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilège avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période et à l'évolution des passifs retenus par le commissaire à l'exécution du plan, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 30 septembre 2019 est de 17,9 millions d'euros avant actualisation, 16,4 millions d'euros après actualisation (note 14).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette du Groupe (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) s'élève à 4,1 millions d'euros.

Les instances en cours ne sont pas prises en compte dans le passif judiciaire mais font éventuellement l'objet d'une provision comptable en fonction des règles habituelles décrites en note 2.

Avenir Telecom et les parties prenantes se sont présentées le 23 septembre 2019 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il a procédé fin juillet 2019. Le Tribunal de Commerce a conclu à « l'absence de difficulté nouvelle de nature à compromettre la continuité d'exploitation ».

Financement

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, a conclu un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'OCABSA (le « Contrat d'Emission ») avec Negma Group Ltd, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes (l'« Investisseur »), pour l'émission réservée de 700 bons d'émission d'OCABSA sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 3 avril 2019, aux termes de sa 2ème résolution.

Negma Group Ltd est une institution financière spécialisée, basée à Dubai et Londres, qui fournit aux sociétés cotées en bourse les fonds nécessaires au développement et à la croissance de leurs activités. Negma a démarré ses activités en France et a étendu ses activités à l'Europe, au Moyen-Orient, à l'Australasie, à l'Asie et aux Amériques.

L'opération entre Avenir Telecom et l'Investisseur se traduirait par une levée de fonds propres maximale de 7 millions d'euros (susceptible d'être augmentée en cas d'exercice de tout ou partie des BSA) se décomposant, sur une durée d'engagement maximum de l'Investisseur de 24 mois, comme suit :

- une première tranche de 235 OCA, émise le 5 avril 2019, représentant un montant total nominal de 2,35 millions d'euros ; et
- l'émission d'un maximum de 465 OCA additionnelles, décomposée en dix tranches successives pour un montant nominal maximum de 4,65 millions d'euros, qui était conditionnée à l'obtention préalable d'un visa de l'AMF sur un prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions susceptibles d'être émises dans le cadre de ce financement. Ce visa a été obtenu en date du 15 juillet 2019.

Les Bons d'Emission seront exercés sur demande de la Société à sa seule discrétion, à l'exception d'un nombre maximum de 5 Tranches dont l'Investisseur pourra aussi requérir l'exercice auprès de la Société. Les Bons d'Emission pourront être exercés à l'issue d'une période de 30 jours de bourse suivant l'émission de la Tranche précédente, étant précisé que, dans le cas spécifique de la 2^{ème} Tranche, cette période était de 60 jours de bourse. Au 30 septembre 2019 les 2ème et 3ème Tranches ont été émises pour un montant total de 1 million d'euros.

Le remboursement d'une tranche ne peut être demandé par l'Investisseur que si la Société se retrouve dans un cas de défaut (les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Avenir Telecom et certains cas de changement de contrôle de la Société).

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA et exercice des BSA seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les OCA et les BSA ne peuvent être ni cédées ni transférées sans le consentement préalable de l'émetteur, sauf au bénéfice des membres du même groupe que l'investisseur.

Les actions issues de la conversion des OCA et celles issues de l'exercice des BSA seront librement cessibles.

Les actions nouvelles émises seront rapidement remises sur le marché, l'Investisseur n'ayant pas l'intention de devenir actionnaire de la Société.

Au 30 septembre 2019, 222 OCA ont fait l'objet d'une demande de conversion ce qui a engendré la création de 76 295 450 actions nouvelles, aucun BSA n'a été exercé.

Capital

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élevait à 22 400 377,60 euros, divisé en 112 001 888 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 août 2018, que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat, de (49 613 371,65) euros,
1. a décidé de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 17 920 302,08 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (49 613 371,65) euros à (31 693 069,57) euros ;
 2. a décidé que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 112 001 888 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,20 euro à 0,04 euro ;

Rapport financier semestriel 2019-2020

3. a décidé, en conséquence, que le capital social s'élevait désormais à un montant de 4 480 075,52 euros, divisé en 112 001 888 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
4. a constaté que la réduction de capital d'un montant global de 17 920 302,08 euros était définitivement réalisée et que le compte « report à nouveau » débiteur était ramené à (31 693 069,57) euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 18 juillet 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève à ce jour à 4 480 075,52 euros, divisé en 112.001.888 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
1. décide de réaliser l'augmentation de capital, d'un montant total de 865 151,36 euros, par la création de 21 628 784 actions nouvelles
 2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 3. constate que :
 - l'augmentation de capital d'un montant global de 865 151,36 euros est définitivement réalisée,
 - le capital social s'élève à 5 345 226,88 euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève au 16 juillet à 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - qu'en prolongement du contrat d'émission et souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés, au profit de NEGMA GROUP LTD, conclu en date du 5 avril 2019, il a été exercé le 8 avril 2019 une première tranche de 235 bons d'émission conduisant à l'émission de 235 obligations convertibles en actions (OCA) ;
 - Que sur cette première tranche de 235 OCA, son porteur a, sur la période courant du 17 juillet 2019 jusqu'au 2 août 2019 inclus, demandé la conversion d'un total de 24 OCA, conduisant à la création et l'attribution successive à son profit de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
1. décide en conséquence de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'un montant total de 240 000 euros, par la création de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 août 2019 (13ème résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- *que le capital social s'élève à ce jour à 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
 - *et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'approuvés par l'AGO annuelle qui s'est tenue le 5 août 2019 que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat du 31 mars 2019 et après la réduction du capital du 5 avril 2019, de (29 583 454,87) euros,*
1. décide de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 4 188 920,16 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (29 583 454,87) euros à (25 394 534,70) euros ;
 2. décide que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 139 630 672 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,04 euro à 0,01 euro ;
 3. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 1 396 306,72 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 euro ;

4. constate que :

- la réduction de capital d'un montant global de 4 188 920,16 euros est définitivement réalisée,
- le compte « report à nouveau » débiteur est ramené à (25 394 534,70) euros.

II.2 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires semestriel consolidé de la période close au 30 septembre 2019 s'élève à 15,2 millions d'euros, en recul de 3,8% par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018.

Le Groupe réalise 96,6 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 55 pays. La société est organisée en trois principales zones géographique (cf. note 22).

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*	Variation
Chiffres d'affaires	15 179	15 786	-3,8%

* : Le chiffre d'affaires des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	15 179	15 786
Coût des services et produits vendus	(13 275)	(11 494)
Frais de transport et de logistique	(745)	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe	(769)	(1 100)
Autres charges commerciales	(696)	(870)
Charges administratives	(2 670)	(3 218)
Autres produits et charges, nets	3	-
Résultat opérationnel	(2 973)	(1 592)
Produits financiers	43	240
Charges financières	(199)	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(3 129)	(1 440)
Impôts sur le résultat	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies	(3 129)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108
Résultat net	(3 721)	(358)
Résultat net revenant		
- Aux actionnaires de la Société	(3 721)	(358)
- Aux intérêts minoritaires	-	-

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en perte de 3,4 millions d'euros au premier semestre 2019 - 2020 contre une perte de 1,6 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Les effectifs du Groupe ont baissé de 52% au premier semestre 2019 - 2020 et sont passés de 420 personnes au 30 septembre 2018 à 201 personnes au 30 septembre 2019.

Le résultat net des activités non poursuivies est une perte de 0,2 millions d'euros contre un profit de 1,1 million d'euros au 30 septembre 2018.

Le résultat net du Groupe sur le premier semestre 2019 - 2020 est une perte de 3,7 millions d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros au 30 septembre 2018.

II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 30 septembre 2019 s'élève à 23,4 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros au 31 mars 2019.

2.4.1 Actif

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Actifs non courants		
Autres immobilisations incorporelles nettes	41	40
Immobilisations corporelles nettes	280	289
Droits d'usage	507	-
Acomptes versés sur passif judiciaire	154	124
Autres actifs non courants nets	532	649
Total actifs non courants	1 514	1 102
Actifs courants		
Stocks nets	7 183	8 479
Créances clients nettes	5 133	6 236
Autres actifs courants	5 318	5 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 270	3 395
Total actifs courants	21 904	23 292
TOTAL ACTIF	23 418	24 394

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 1,5 million d'euros au 30 septembre 2019 contre 1,1 million d'euros au 31 mars 2019 et incluent principalement :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes pour à 0,3 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 mars 2019. Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 1,4 million d'euros comme au 31 mars 2019. Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 2,5 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au 31 mars 2019.
- Les droits d'usage liés aux baux des magasins en Roumanie, comptabilisé pour la première fois au 1^{er} avril 2019 en application de la norme IFRS16.
- Les acomptes versés sur le passif judiciaire qui s'élèvent à 0,1 million d'euros.
- Les autres actifs non courants nets qui s'élèvent à 0,5 million d'euros contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2019, et concernent principalement les dépôts et cautionnements versés lors de la souscription de contrats de prestations.

Actifs courants

Les actifs courants représentent 21,9 millions d'euros contre 23,3 millions d'euros au 31 mars 2019. Ils comprennent essentiellement :

- Les stocks nets qui s'élèvent à 7,2 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros au 31 mars 2019. La dépréciation sur stocks représente 37,2% du stock brut (36,9% pour l'accessoire et matériels de téléphonie mobile et 55,6% pour le matériel multimédia) contre 30,6% au 31 mars 2019 (30,4% pour l'accessoire et matériels de téléphonie mobile et 41,9% pour le matériel multimédia). La rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.

Rapport financier semestriel 2019-2020

- Les créances clients nettes s'élèvent à 5,1 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros au 31 mars 2019, après prise en compte d'une dépréciation de 6,0 millions d'euros, représentant 53,8% des créances brutes contre 48,5% au 31 mars 2019. La majorité des créances provisionnées sont relatives aux activités non poursuivies. Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées pour un montant de 0,6 million d'euros dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan. La variation des créances clients est une notamment liée à l'arrêt du contrat avec l'opérateur Telenor le 30 juin 2019.
- Les autres actifs courants s'élèvent à 5,3 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros au 31 mars 2019 et prennent en compte principalement 2,0 millions d'euros d'avoirs à recevoir et d'acomptes versés aux fournisseurs et 1,6 million d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État.
- La trésorerie s'élève à 4,3 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au 31 mars 2019.

2.4.2 Passif

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Capitaux propres		
Capital social	1 882	22 400
Primes d'émission	8 010	7 352
Réserves consolidées	(19 978)	(37 354)
Ecart de conversion	(2 533)	(2 524)
Résultat de l'exercice	(3 721)	(4 733)
Intérêts minoritaires	-	-
Total capitaux propres	(16 341)	(14 860)
Passifs non courants		
Dettes financières - Part non courante	175	-
Provisions et autres passifs actualisés - Part non courante	8 334	8 296
Provisions et autres passifs - Part non courante	280	280
Passif judiciaire - Part non courante	15 109	15 541
Impôts différés	1 235	1 235
Total passifs non courants	25 133	25 352
Passifs courants		
Dettes financières - Part courante	1 626	651
Découvert bancaire	642	642
Provisions - Part courante	972	876
Fournisseurs	4 267	4 846
Passif judiciaire - Part courante	1 447	1 650
Dettes fiscales et sociales	2 425	2 216
Dettes d'impôts courants	36	36
Autres passifs courants	3 210	2 985
Total passifs courants	14 625	13 902
TOTAL PASSIF	23 418	24 394

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à -16,3 millions d'euros contre -14,9 millions d'euros au 31 mars 2019 (cf II.1).

Provisions et autres passifs non courants

Le poste "Provisions et autres passifs actualisés – part non courante" ressort à 8,3 millions d'euros concernant des dettes antérieures au redressement judiciaire qui seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le poste « Provisions et autres passifs- part non courante » ressort à 0,3 million d'euros concernant des provisions pour indemnités de départ en retraite.

La part non courante du passif judiciaire s'élève à 15,1 millions d'euros contre 15,5 millions d'euros au 31 mars 2019.

Dettes financières

La trésorerie nette totale s'élève à 4,1 millions d'euros (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) contre 2,7 millions d'euros au 31 mars 2019.

Les dettes financières s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros au 31 mars 2019. Elles prennent en compte les tirages factor pour 0,1 million d'euros au 30 septembre 2019 (contre 0,7 million d'euros au 31 mars 2019), la dette liée aux engagements relatifs aux droits d'usage pour un montant de 0,5 million d'euros et les OCA non encore converties pour 1,1 million d'euros.

Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 14,4 millions d'euros contre 13,9 millions d'euros au 31 mars 2019.

Il comprend les éléments suivants :

- le poste fournisseurs qui s'élève à 4,3 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros au 31 mars 2019 ;
- 0,6 million d'euros de découverts bancaires comme au 31 mars 2019 ;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros au 31 mars 2019. Cette hausse s'explique notamment par un effet de TVA suite à l'encaissement d'une créance opérateur ;
- les provisions s'élèvent à 1,0 million d'euros ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 3,2 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros au 31 mars 2019. Parmi les autres éléments du poste « autres passifs courants » figurent : des clients créditeurs et avoirs à établir pour 1,8 million d'euros ;
- la part courante du passif judiciaire s'élève à 1,4 million d'euros.

II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie:

(en milliers d'euros)	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(2 759)	(1 308)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR)	1 877	(3 839)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	(882)	(5 148)
Flux de trésorerie liés au remboursement du passif	(805)	(704)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles non poursuivies	41	6 311
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 646)	459
Flux d'investissement hors acquisitions/cessions de filiales	(21)	(247)
Cash-flows libres d'exploitation	(1 666)	212
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 544	(75)
Incidences des variations de change sur la trésorerie	(2)	4
Variation de trésorerie	875	141
Trésorerie à l'ouverture	3 395	7 033
Trésorerie à la clôture	4 270	7 174

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Rapport financier semestriel 2019-2020

L'exploitation consomme 1,3 million d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies dont 2,8 millions d'euros de besoin d'autofinancement des activités poursuivies et 1,9 million d'euros générés par une ressource en fonds de roulement.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation - flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) s'élèvent à -1,6 million d'euros.

Les flux de financement comprennent au 30 septembre 2019, 3,0 millions de ressources liés à la mise en place du contrat d'OCABSA.

L'ensemble de ces flux explique une augmentation de la trésorerie de 0,9 million d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 4,3 millions d'euros.

II.6 Perspectives

Cap sur les feature phones intelligents

Avenir Telecom mise sur la croissance du segment des feature phones et sort en 2019 quatre nouveaux modèles, dont 2 dotés du système d'exploitation KaiOS. Ce système d'exploitation allégé est optimisé pour apporter aux mobiles les fonctionnalités essentielles d'un smartphone à bas coût et ainsi booster leur attractivité, notamment dans les pays en développement. Il dispose de son propre « app store », le KaiStore, qui permet de télécharger les applications préinstallées telles que Gmail, Maps, What'sApp, Youtube ou Facebook. KaiOS devrait opérer sur la majorité des nouveaux mobiles Energizer®.

Ultimate : la nouvelle série de smartphones haut de gamme aux prix abordables

Avenir Telecom a dévoilé lors du Mobile World Congress 2019 sa nouvelle gamme de smartphones Energizer® Ultimate. L'objectif du développement de cette offre est de capter les consommateurs qui souhaitent se procurer un smartphone aux caractéristiques techniques haut de gamme sans dépenser plus de 500€. La série Ultimate se compose de cinq téléphones au design moderne, avec une autonomie longue durée et des caméras de haute qualité. Ils sont commercialisés entre 179€ et 449€ selon les modèles.

Développement stratégique en Asie et en Afrique

À travers cette nouvelle offre produit d'entrée et de milieu de gamme, Avenir Telecom cible principalement les consommateurs de classes moyennes, notamment sur les marchés émergents Africains et Asiatiques. D'ici 2020, la classe moyenne globale devrait représenter la majorité de la population pour la première fois de l'Histoire. Avec un pouvoir d'achat qui continue de croître, cette évolution devrait représenter des centaines de millions de nouveaux consommateurs potentiels.

Avenir Telecom opère son développement commercial au plus proche de ces marchés puisque le Groupe dispose de bureaux au positionnement stratégique. Il est présent à Gurgaon (Inde) pour rayonner sur l'Asie et à Dubaï pour rayonner sur le Moyen-Orient et l'Afrique.

Événements post-clôture

En date du 6 novembre 2019, le Groupe a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue le 7 novembre 2019 au titre de cette transaction, sera comptabilisée en chiffre d'affaires des activités non poursuivies dans les comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Le 7 novembre 2019, la Société a demandé l'émission de la 4^{ème} tranche du contrat d'OCABSA, les 500 milliers d'euros ont été versé le 18 novembre 2019.

Au 9 décembre 2019 le nombre d'actions nouvelles créées depuis le 30 septembre 2019 s'élève à 163 000 000.

III Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019 (6 mois)	30 septembre 2018* (6 mois)
Chiffre d'affaires		15 179	15 786
Coût des services et produits vendus		(13 275)	(11 494)
Frais de transport et de logistique		(745)	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe		(769)	(1 100)
Autres charges commerciales		(696)	(870)
Charges administratives		(2 670)	(3 218)
Autres produits et charges, nets	(18)	3	-
Résultat opérationnel		(2 973)	(1 592)
Produits financiers	(19)	43	240
Charges financières	(19)	(199)	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(3 129)	(1 440)
Impôts sur le résultat	(20)	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies		(3 129)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(21)	(592)	1 108
Résultat net		(3 721)	(358)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(3 721)	(358)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		132 373 366	109 701 888
- dilué		132 373 366	110 984 618
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,024)	(0,010)
Résultat net par action des activités non poursuivies		(0,004)	0,007
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,028)	(0,003)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,024)	(0,010)
Résultat net par action dilué des activités non poursuivies		(0,004)	0,007
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,028)	(0,003)

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

En milliers d'euros	Note	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Résultat net		(3 721)	(358)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-	383
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(9)	(15)
Ecart de conversion		(9)	(15)
Juste valeur des instruments dérivés		-	-
Autres éléments du résultat global après impôts		(9)	368
Résultat global total		(3 730)	10
Dont:			
- Part attribuable aux actionnaires de la Société		(3 730)	10
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN CONSOLIDE

Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019	31 mars 2019
Actifs non courants			
Autres immobilisations incorporelles nettes	(4)	41	40
Immobilisations corporelles nettes	(5)	280	289
Droits d'usage		507	-
Acomptes versés sur passif judiciaire	(14)	154	124
Autres actifs non courants nets	(6)	532	649
Total actifs non courants		1 514	1 102
Actifs courants			
Stocks nets	(7)	7 183	8 479
Créances clients nettes	(8)	5 133	6 236
Autres actifs courants	(9)	5 318	5 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	4 270	3 395
Total actifs courants		21 904	23 292
TOTAL ACTIF		23 418	24 394

Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019	31 mars 2019
Capitaux propres			
Capital social	(16)	1 882	22 400
Primes d'émission	(16)	8 010	7 352
Réserves consolidées	(16)	(19 978)	(37 354)
Ecart de conversion		(2 533)	(2 524)
Résultat de l'exercice		(3 721)	(4 733)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(16 341)	(14 860)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(11)	175	-
Provisions et autres passifs actualisés - Part non courante	(15)	8 334	8 296
Provisions et autres passifs - Part non courante		280	280
Passif judiciaire - Part non courante	(14)	15 109	15 541
Impôts différés		1 235	1 235
Total passifs non courants		25 133	25 352
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(11)	1 626	651
Découvert bancaire	(11)	642	642
Provisions - Part courante	(12)	972	876
Fournisseurs		4 267	4 846
Passif judiciaire - Part courante	(14)	1 447	1 650
Dettes fiscales et sociales		2 425	2 216
Dettes d'impôts courants		36	36
Autres passifs courants	(13)	3 210	2 985
Total passifs courants		14 625	13 902
TOTAL PASSIF		23 418	24 394

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019 (6 mois)	30 septembre 2018* (6 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(3 721)	(358)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies		(592)	1 108
Résultat net des activités poursuivies		(3 129)	(1 466)
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		370	158
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants		10	23
Effets d'actualisation	(19)	38	(222)
Variation des autres provisions	(12)	(26)	(24)
Dotations aux amortissements des droits d'usage		180	-
Effet des OCABSA	(19)	168	-
Effet des stock options et des actions gratuites	(16)	-	383
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs		1	(2)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		1 877	(3 839)
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		769	(1 538)
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		290	140
Variation des stocks		1 293	(2 064)
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(475)	(377)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies hors paiement du passif :		(882)	(5 148)
Flux de trésorerie liés au paiement du passif judiciaire :		(805)	(704)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles non poursuivies :		41	6 311
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		(1 646)	459
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Produit net des cessions d'actifs		1	1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(5),(6)	(3)	(173)
Variation des autres actifs immobilisés		(19)	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		(21)	(247)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement non poursuivies :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		(21)	(247)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	(18)	2 249	-
Remboursement de dettes	(11)	(492)	-
Nouveaux emprunts	(15)	787	31
Variation des découverts bancaires	(11)	-	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		2 544	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement non poursuivies :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		2 544	(75)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(2)	4
Variation de trésorerie		875	141
Trésorerie en début d'exercice		3 395	7 033
Trésorerie en fin d'exercice		4 270	7 174

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2018	110 501 888	22 100	7 733	(67 010)	(1 501)	(2 628)	30 692	(10 612)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	30 692	-	-	(30 692)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	(81)	464	-	-	-	383
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2018	-	-	-	-	-	-	(358)	(358)
Capitaux propres au 30 septembre 2018	110 501 888	22 100	7 652	(35 854)	(1 501)	(2 640)	(358)	(10 602)
Capitaux propres au 31 mars 2019	110 501 888	22 100	7 733	(67 010)	(1 501)	(2 628)	30 692	(10 612)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	30 692	-	-	(30 692)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	101	-	101
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	101	-	101
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	1 500 000	300	(300)	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	(81)	465	-	-	-	384
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2019	-	-	-	-	-	-	(4 733)	(4 733)
Capitaux propres au 31 mars 2019	112 001 888	22 400	7 382	(35 853)	(1 501)	(2 524)	(4 733)	(14 860)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(4 733)	-	-	4 733	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	1 591	658	-	-	-	-	2 249
Réductions du nominal	-	(22 109)	-	22 109	-	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2019	-	-	-	-	-	-	(3 721)	(3 721)
Capitaux propres au 30 septembre 2019	188 287 138	1 882	8 010	(18 477)	(1 501)	(2 533)	(3 721)	(16 341)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

NOTE 1. LA SOCIETE

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice ouvert le 1er avril 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur la commercialisation de produits fabriqués sous licence exclusive Energizer, à savoir :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran),

sur la base d'un modèle de distribution multi-canal : distributeurs spécialisés, opérateurs de téléphonie, marketplace... avec qui il signe des contrats de distribution, soit sélectifs, soit exclusifs.

Ce nouveau plan s'est traduit par l'arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international, avec à la clé la fermeture de nombreux points de vente.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activités poursuivies

Ventes d'accessoires et de mobiles

Depuis la signature en 2010 d'un contrat de licence de marque avec Energizer, Avenir Telecom commercialise des accessoires de téléphonie fabriqués sous licence Energizer.

Fin 2016, l'analyse du marché du mobile amène Avenir Telecom à croire en la réussite de la commercialisation d'une gamme de mobiles fabriqués sous licence Energizer, compte tenu de la notoriété de la marque. Avenir Telecom décide alors (i) d'arrêter la distribution des mobiles d'autres constructeurs, tout comme celle d'accessoires sous sa marque propre et (ii) d'ouvrir une discussion plus large avec Energizer sur l'étendue de la gamme de produits pouvant être fabriqués sous licence.

Avenir Telecom signe ainsi avec Energizer Brands LLC, le 8 février 2017, un nouveau contrat d'une durée de 5 ans couvrant différentes licences de marque:

- Energizer pour les mobiles, les accessoires de téléphonie et les cartes mémoires et clés USB ;
- Eveready pour les accessoires de téléphonie et les batteries autonomes.

Pour l'utilisation des marques Energizer et Eveready, Avenir Telecom paie des redevances de marque à Energizer Brands LLC tous les trimestres qui sont calculées sur les ventes de mobiles et d'accessoires de téléphonie réalisées sur cette période. Ces redevances sont inclus sur la ligne « coûts des services et produits vendus » du compte de résultat consolidé comme décrit en note 2 des états financiers consolidés.

Ce contrat autorise Avenir Telecom à faire fabriquer et distribuer les mobiles sous licence Energizer dans le monde entier et les accessoires de téléphonie dans le monde entier à l'exception de l'Amérique du Nord (USA et Canada).

Avenir Telecom fait fabriquer des produits qu'elle conçoit elle-même par des usines, basées en Chine, qu'elle ne possède pas ou avec lesquelles elle n'a aucun lien capitalistique. Dans ce business model, Avenir Telecom conçoit et « fabrique » des mobiles et accessoires de téléphonie sans pour autant être propriétaire d'usine, dès lors qu'elle supporte tous les risques attachés aux produits fabriqués qu'elle commercialise, une fois qu'elle les a validés techniquement et qualitativement à la fin de la production de masse ; elle se présente donc en tant que fabricant de téléphones et accessoires de téléphonie. Les usines, préalablement auditées et validées par Energizer, s'engagent sur la qualité de leur production, la mise en place de processus de contrôle rigoureux, le respect des délais et la capacité à intégrer les technologies les plus avancées. Avenir Telecom a une équipe interne d'ingénieurs qualité pour répondre à ses exigences de mettre sur le marché des produits fiables à un prix qu'elle estime compétitif.

Avenir Telecom, dans le cadre de ce contrat de licence de marques, a signé un engagement visant à respecter la charte graphique Energizer et Eveready ainsi qu'à la faire respecter par ses distributeurs.

Avenir Telecom a déjà vendu ses produits dans plus de 60 pays dans le monde.

Chiffre d'affaires réalisé avec l'opérateur en Roumanie et arrêt de l'activité opérateur en Bulgarie

Avenir Telecom Roumanie entretient un partenariat avec Telekom Romania Mobile Communication depuis 2006 malgré les rachats successifs. La prochaine échéance de ce contrat est en février 2020 et lors des dernières discussions avec l'opérateur ce dernier n'a pas laissé entendre qu'il envisageait de ne pas renouveler le contrat. En tant que plus gros distributeur indépendant de Telekom Romania, Avenir Telecom Roumanie vend les services de l'opérateur dans 43 magasins sous enseigne T. Ces derniers représentent plus de 10% des points de ventes Telekom Romania Mobile Communication totaux. Face à la pression sur les prix de vente des forfaits et des cartes prépayées générée par la concurrence, les conditions commerciales octroyées par l'opérateur sont moins favorables que l'année précédente.

Revenus d'assurance

Les ventes de contrats d'assurance en France étaient liées à la vente de mobiles associés ou non à un abonnement opérateur dans le réseau de magasin Internity. Le revenu récurrent perçu encore aujourd'hui correspond au « partage des bénéfices » avec l'assureur, à savoir le partage de la prime d'assurance que perçoit l'opérateur du client final qui n'a pas résilié son contrat après sa première période d'engagement. Ce partage résulte du fait que la base clients appartient à Avenir Telecom. Ce revenu diminue chaque année, aucun nouveau contrat ne venant compenser les résiliations.

La comptabilisation de ces opérations (Vente d'accessoires et de mobiles, Chiffres d'affaires réalisé avec les opérateurs, Revenus d'assurance) est décrite en note 2 des états financiers consolidés.

Activités non poursuivies

Le plan de recentrage des activités du Groupe s'est traduit par un arrêt progressif depuis l'exercice 2015 des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international dont la Bulgarie au cours de la période close au 30 septembre 2020. Ainsi le résultat de ces activités a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies » en application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

En Bulgarie, Avenir Telecom distribuait les services de l'opérateur Telenor à travers un réseau de 43 magasins sous enseignes exclusives. L'opérateur Telenor a décidé d'arrêter les contrats de distribution d'abonnements le liant avec ses partenaires, dont Avenir Telecom depuis plus de 15 ans. La prise d'effet a eu lieu le 1er juillet 2019. Le 29 mai 2019, les salariés rattachés au réseau de magasins en Bulgarie ont été informés qu'un plan social allait avoir lieu dans les prochains 45 jours. La fermeture des 43 points de vente et le licenciement des 192 salariés ont été financés sur la trésorerie courante d'Avenir Telecom Bulgarie. Cette dernière maintient son activité de distributeur de téléphonie (distribution des mobiles et accessoires fabriqués par Avenir Telecom en Bulgarie et à l'export, au travers de contrats avec de grandes enseignes locales, avec des distributeurs spécialisés...).

En application de la norme IFRS5, l'activité de distribution de contrats de téléphonie mobile de l'opérateur Telenor ainsi que celle exercée dans le réseau de magasins détenu en Bulgarie sont isolés sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » pour l'activité résiduelle entre le 1er avril 2019 et le 30 juin 2019. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. Ces éléments, ainsi que la réconciliation avec les informations présentées historiquement, sont détaillés en note 21.

Plan de redressement

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille avait ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui a été prolongée jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille avait mis fin à la période d'observation et avait arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Selon ce plan, l'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017, a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;

Rapport financier semestriel 2019-2020

- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilège avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période et à l'évolution des passifs retenus par le commissaire à l'exécution du plan, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 30 septembre 2019 est de 17,9 millions d'euros avant actualisation, 16,4 millions d'euros après actualisation (note 14).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette du Groupe (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) s'élève à 4,1 millions d'euros.

Les instances en cours ne sont pas prises en compte dans le passif judiciaire mais font éventuellement l'objet d'une provision comptable en fonction des règles habituelles décrites en note 2.

Avenir Telecom et les parties prenantes se sont présentées le 23 septembre 2019 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il a procédé fin juillet 2019. Le Tribunal de Commerce a conclu à « l'absence de difficulté nouvelle de nature à compromettre la continuité d'exploitation ».

Financement

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, a conclu un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'OCABSA (le « Contrat d'Emission ») avec Negma Group Ltd, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes (l'« Investisseur »), pour l'émission réservée de 700 bons d'émission d'OCABSA sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 3 avril 2019, aux termes de sa 2ème résolution.

Negma Group Ltd est une institution financière spécialisée, basée à Dubai et Londres, qui fournit aux sociétés cotées en bourse les fonds nécessaires au développement et à la croissance de leurs activités. Negma a démarré ses activités en France et a étendu ses activités à l'Europe, au Moyen-Orient, à l'Australasie, à l'Asie et aux Amériques.

L'opération entre Avenir Telecom et l'Investisseur se traduirait par une levée de fonds propres maximale de 7 millions d'euros (susceptible d'être augmentée en cas d'exercice de tout ou partie des BSA) se décomposant, sur une durée d'engagement maximum de l'Investisseur de 24 mois, comme suit :

- une première tranche de 235 OCA, émise le 5 avril 2019, représentant un montant total nominal de 2,35 millions d'euros ; et
- l'émission d'un maximum de 465 OCA additionnelles, décomposée en dix tranches successives pour un montant nominal maximum de 4,65 millions d'euros, qui était conditionnée à l'obtention préalable d'un visa de l'AMF sur un prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions susceptibles d'être émises dans le cadre de ce financement. Ce visa a été obtenu en date du 15 juillet 2019.

Les Bons d'Emission seront exercés sur demande de la Société à sa seule discrétion, à l'exception d'un nombre maximum de 5 Tranches dont l'Investisseur pourra aussi requérir l'exercice auprès de la Société. Les Bons d'Emission pourront être exercés à l'issue d'une période de 30 jours de bourse suivant l'émission de la Tranche précédente, étant précisé que, dans le cas spécifique de la 2^{ème} Tranche, cette période était de 60 jours de bourse. Au 30 septembre 2019 les 2ème et 3ème Tranches ont été émises pour un montant total de 1 million d'euros.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le remboursement d'une tranche ne peut être demandé par l'Investisseur que si la Société se retrouve dans un cas de défaut (les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Avenir Telecom et certains cas de changement de contrôle de la Société).

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA et exercice des BSA seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les OCA et les BSA ne peuvent être ni cédées ni transférées sans le consentement préalable de l'émetteur, sauf au bénéfice des membres du même groupe que l'investisseur.

Les actions issues de la conversion des OCA et celles issues de l'exercice des BSA seront librement cessibles.

Les actions nouvelles émises seront rapidement remises sur le marché, l'Investisseur n'ayant pas l'intention de devenir actionnaire de la Société.

Au 30 septembre 2019, 222 OCA ont fait l'objet d'une demande de conversion ce qui a engendré la création de 76 295 450 actions nouvelles.

Capital

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élevait à 22 400 377,60 euros, divisé en 112 001 888 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 août 2018, que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat, de (49 613 371,65) euros,
5. a décidé de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 17 920 302,08 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (49 613 371,65) euros à (31 693 069,57) euros ;
 6. a décidé que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 112 001 888 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,20 euro à 0,04 euro ;
 7. a décidé, en conséquence, que le capital social s'élevait désormais à un montant de 4 480 075,52 euros, divisé en 112 001 888 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 8. a constaté que la réduction de capital d'un montant global de 17 920 302,08 euros était définitivement réalisée et que le compte « report à nouveau » débiteur était ramené à (31 693 069,57) euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 18 juillet 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève à ce jour à 4 480 075,52 euros, divisé en 112.001.888 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
4. décide de réaliser l'augmentation de capital, d'un montant total de 865 151,36 euros, par la création de 21 628 784 actions nouvelles
 5. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 6. constate que :
 - l'augmentation de capital d'un montant global de 865 151,36 euros est définitivement réalisée,
 - le capital social s'élève à 5 345 226,88 euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève au 16 juillet à 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,

Rapport financier semestriel 2019-2020

- qu'en prolongement du contrat d'émission et souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés, au profit de NEGMA GROUP LTD, conclu en date du 5 avril 2019, il a été exercé le 8 avril 2019 une première tranche de 235 bons d'émission conduisant à l'émission de 235 obligations convertibles en actions (OCA) ;
- Que sur cette première tranche de 235 OCA, son porteur a, sur la période courant du 17 juillet 2019 jusqu'au 2 août 2019 inclus, demandé la conversion d'un total de 24 OCA, conduisant à la création et l'attribution successive à son profit de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;

1. décide en conséquence de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'un montant total de 240 000 euros, par la création de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;

2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 août 2019 (13ème résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- *que le capital social s'élève à ce jour à 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'approuvés par l'AGO annuelle qui s'est tenue le 5 août 2019 que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat du 31 mars 2019 et après la réduction du capital du 5 avril 2019, de (29 583 454,87) euros,*

1. décide de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 4 188 920,16 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (29 583 454,87) euros à (25 394 534,70) euros ;

2. décide que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 139 630 672 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,04 euro à 0,01 euro ;

3. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 1 396 306,72 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 euro ;

4. constate que :

- la réduction de capital d'un montant global de 4 188 920,16 euros est définitivement réalisée,
- le compte « report à nouveau » débiteur est ramené à (25 394 534,70) euros.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 septembre 2019 du groupe Avenir Telecom ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019. Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52008DC0215>

Les méthodes comptables appliquées pour le 30 septembre 2019 sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à l'exception de :

- IFRS 16 « contrats de location » :

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 en utilisant l'approche rétrospective simplifiée et n'a donc pas retraité le comparatif de la période de référence 2018, comme le permet les dispositions transitoires spécifiques de la norme.

L'application de la norme IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'actifs liés au droit d'utilisation et des passifs correspondants aux contrats de location, auparavant classés en tant que contrats de location simple au sens de la norme IAS 17, à l'exception des contrats de location à court terme du Groupe, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. L'impact de l'adoption de cette norme et de la nouvelle convention comptable est présenté en note 23.

- IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux » :

L'interprétation d'IFRIC 23, applicable au 1er janvier 2019 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

L'application est sans impact significatif sur les états financiers du groupe.

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour le premier semestre 2019, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2019 :

- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel: Modification, réduction ou liquidation d'un régime, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées: Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers: Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

Principales estimations

Les comptes intermédiaires au 30 septembre 2019 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant le plan de redressement qui a été arrêté par le tribunal. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette de la Société s'élève à 4 143 milliers d'euros (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire de 642 milliers d'euros concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1 065 milliers d'euros).

Au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

NOTE 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêts. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits quasiment exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêts

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des expositions de crédit aux clients (distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,5 millions d'euros, soit 23,3 % du chiffre d'affaire consolidé de la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2019, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des encours donnés par l'assureur-crédit et des garanties financières données par le client.

L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019.

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 a consenti au conseil d'administration, aux termes de sa deuxième résolution, une délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Au cours de sa réunion tenue le 5 avril 2019, le conseil d'administration, faisant usage de la délégation susvisée, a signé un contrat d'émission avec la société Negma Group Ltd, a décidé l'émission de 700 bons d'émission à titre gratuit au profit de l'Investisseur. Depuis le début du contrat et jusqu'au 30 septembre 2019, il a été procédé au tirage des trois premières tranches de 335 OCABSA, lesquelles ont été souscrites par l'Investisseur à hauteur de 3.350.000 euros. Le nombre d'actions nouvelles émises au 30 septembre 2019 est de 76 275 450.

NOTE 4. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31 mars 2018	36	1 299	45	1 380
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(8)	-	(8)
31 mars 2019	36	1 291	45	1 372
Acquisitions	-	-	1	1
Cessions	-	(7)	(5)	(12)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(1)	1	-	-
30 septembre 2019	35	1 285	41	1 361
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2018	9	1 282	30	1 321
Dotations nettes	-	13	6	19
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(8)	-	(8)
31 mars 2019	9	1 287	36	1 332
Dotations nettes	-	-	(1)	(1)
Cessions	-	(7)	(5)	(12)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	1	-	1
30 septembre 2019	9	1 281	30	1 320
VALEURS NETTES				
31 mars 2019	27	4	9	40
30 septembre 2019	26	4	11	41

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immo-bilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES					
31 mars 2018	2 061	312	191	676	3 241
Acquisitions	22	2	-	152	176
Cessions	(12)	-	-	(15)	(27)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(26)	(6)	-	(3)	(35)
31 mars 2019	2 045	308	191	810	3 355
Acquisitions	-	2	-	-	2
Cessions	(706)	-	-	(168)	(874)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	4	1	-	-	5
30 septembre 2019	1 343	311	191	642	2 488
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2018	2 003	300	117	661	3 082
Dotations nettes	22	6	1	17	46
Cessions	(12)	-	-	(15)	(27)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(26)	(6)	-	(3)	(35)
31 mars 2019	1 987	300	118	660	3 066
Dotations nettes	1	2	-	8	11
Cessions	(703)	-	-	(168)	(871)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	2	-	-	-	2
30 septembre 2019	1 287	302	118	500	2 208
VALEURS NETTES					
31 mars 2019	58	8	73	149	289
30 septembre 2019	56	9	73	141	280

NOTE 6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Dépôts et cautionnements	381	488
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	-	-
Autres actifs immobilisés	151	161
Total autres actifs nets	532	649

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés auprès de prestataires de service.

NOTE 7. STOCKS NETS

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019			31 mars 2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	11 307	(4 175)	7 132	12 002	(3 648)	8 354
Matériel multimédia	169	(118)	51	215	(90)	125
Stocks marchandises	11 476	(4 293)	7 183	12 217	(3 738)	8 479

La baisse du montant de la dépréciation s'explique par un déstockage de produits en cours d'obsolescence.

NOTE 8. CREANCES CLIENTS NETTES

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019			31 mars 2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	2 247	(1 004)	1 243	3 393	(999)	2 394
Clients - factures à établir	433	-	433	290	-	290
Créances clients	8 434	(4 977)	3 457	8 437	(4 885)	3 552
Créances clients	11 114	(5 981)	5 133	12 120	(5 884)	6 236

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits. La variation des créances clients opérateurs est une variation liée à l'arrêt du contrat avec l'opérateur bulgare Telenor en date du 30 juin 2019.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage (voir note 10) pour un montant de 567 milliers d'euros au 30 septembre 2019 contre 898 milliers d'euros au 31 mars 2019. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances liées à des cessions de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Les créances sont dépréciées à titre individuel ; ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs, liés aux activités non poursuivies, qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

NOTE 9. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Créances de TVA	1 627	1 409
Autres créances sur l'Etat	340	342
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	2 010	2 436
Autres créances	876	848
Charges constatées d'avance	465	147
Total des autres actifs courants	5 318	5 182

Rapport financier semestriel 2019-2020

Les autres créances sur l'Etat correspondent principalement à des acomptes de taxes opérationnelles.

Le poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond essentiellement aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises.

NOTE 10. TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Trésorerie	4 270	3 395
Total Trésorerie et équivalents	4 270	3 395
Découverts bancaires	642	642

Le montant de l'affacturage non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Créances clients cédées factor A (note 10)	517	519
Créances clients cédées factor B (note 10)	50	379
Montants tirés, en dette financière factor A	(127)	(523)
Montants (tirés, en dette financière)/dû au/par factor B	208	(78)

NOTE 11. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Endettement lié au financement par OCABSA	1 137	-
Endettement lié aux droits d'usage	505	-
Affacturage	127	601
Autres dettes financières en euro	32	50
Dettes financières totales	1 801	651
Dettes financières part courante	1 626	651
Dettes financières part non courante	175	-
Découverts bancaires	642	642

Financements en vigueur

La Société a mis en place 2 contrats d'affacturage en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 30 septembre 2019, le montant net dû par un des factors est de 208 milliers d'euros et le montant dû à l'autre factor est de 127 milliers d'euros (il s'agissait d'un montant tiré de 601 milliers d'euros au 31 mars 2019).

NOTE 12. PROVISIONS – PART COURANTE

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2019	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	30 septembre 2019
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	119	3	(44)	-	-	-	78
Litiges sociaux	268	166	-	-	-	-	434
Litiges fiscaux	63	-	-	-	-	-	63
Provision pour restructuration	90	-	-	-	-	-	90
Provision pour contrats déficitaires	95	-	-	(29)	-	-	66
Autres risques	241	-	-	-	-	-	241
Total Provisions courantes	876	169	(44)	(29)	-	-	972

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations variables du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles par les utilisateurs de la ligne, les provisions enregistrées dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2019 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour restructuration

Le 1er mars 2016 et le 19 avril 2017 la DIRECCTE avait homologué deux Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France. Le solde de ces provisions en France est de 88 milliers d'euros au 30 septembre 2019.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2019.

Provisions pour litiges sociaux

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et d'anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu deux arrêts le 1er décembre 2016 qui annulaient les jugements du tribunal administratif de Marseille. Deux pourvois en cassation par devant le Conseil d'Etat ont été formés par les adversaires de la Société. Le 22 mai 2019 le Conseil d'Etat a rendu un arrêt aux termes duquel il a rejeté les demandes des adversaires de la Société et reconnu la validité du plan de sauvegarde de l'emploi.

75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, celle-ci ayant été favorable à la Société aucune provision n'a donc été enregistrée.

NOTE 13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Clients créditeurs et avoirs à établir	1 780	1 645
Produits et rémunérations constatés d'avance	783	566
Autres passifs à court terme	647	773
Total des autres passifs courants	3 210	2 985

NOTE 14. PASSIF JUDICIAIRE

Le passif judiciaire actualisé est composé des éléments suivants :

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan (118 milliers d'euros au 31 mars 2019) qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Le passif judiciaire se compose des dettes suivantes au 30 septembre 2019 :

En milliers d'euros		Paiement de la 3ème annuité aux créanciers par le commissaire à l'exécution du plan le 5 août 2020		Montants à verser d'août 2020 au 30 septembre 2020 au titre d'acomptes sur la 4ème annuité	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		Montants versés d'avance au commissaire à l'exécution du plan au 30 septembre 2019	Montants à verser jusqu'au 31 juillet 2020			
Débiteurs divers	154	148				6
Acomptes versés sur passif judiciaire	154	148				
Dettes sociales	4 465	40	579	37	876	2 934
Dette envers l'Administration Fiscale	10 349	93	440	88	2 112	7 616
Fournisseurs	1 657	14	130	20	593	894
Clients créditeurs et avoirs à établir	29	-	-	2	10	17
Autres passifs	57	1	1	4	20	31
Passif judiciaire	16 557	148	1 149	150	3 611	11 498
Total passif judiciaire net	16 402	-	1 149	150	3 611	11 492

L'évolution du passif judiciaire s'explique par les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2019	Evolution du passif judiciaire	Actualisation du passif judiciaire	Sommes versées selon accord du Tribunal de commerce de Marseille	30 septembre 2019
Passif judiciaire	17 067	(10)	149	(805)	16 402
Total passif judiciaire part courante et non courante	17 067	(10)	149	(805)	16 402

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cours d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros avait donc été enregistrée par la Société. La cours de cassation ayant finalement cassé l'arrêt de la cour d'appel et renvoyé les parties devant la cour d'appel de Nîmes le commissaire à l'exécution du plan a sorti cette dette du passif judiciaire au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. La Société estimant que ses chances de succès sont plus faibles que ses chances de condamnation la provision a été conservée et reclassée en autre passif non courants actualisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 (voir note 15).

D'autres dettes ont été considérées comme des instances en cours durant la période amenant le commissaire à l'exécution à les sortir du passif judiciaire en attendant leur jugement. Ces dettes sont présentées en autre passif non courants actualisés (voir note 15) depuis le 31 mars 2019.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le passif judiciaire évalué au 30 septembre 2019 doit être remboursé selon l'échéancier suivant :

Milliers d'euros	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Versements selon accord du Tribunal de commerce de Marseille	16 402	1 299	3 611	11 492

NOTE 15. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS ACTUALISES

Milliers d'euros	30 septembre 2019 avant actualisation	Effet d'actualisation	30 septembre 2019 après actualisation	31 mars 2019 après actualisation
Provisions pour litiges	3 600	188	3 412	3 397
Dettes sociales	28	1	26	26
Fournisseurs	58	3	55	55
Autres passifs	5 105	265	4 840	4 818
Passif - part non courante	8 792	458	8 334	8 296

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2019.

La ligne « provisions pour litige » s'explique par les éléments suivants :

- La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cours d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros avait donc été enregistrée par la Société. La cours de cassation ayant finalement cassé l'arrêt de la cour d'appel et renvoyé les parties devant la cour d'appel de Nîmes le commissaire à l'exécution du plan a sorti cette dette du passif judiciaire. La Société estimant que ses chances de succès sont plus faibles que ses chances de condamnation la provision a été conservée et reclassée en autre passif non courants actualisés ;
- D'autres dettes ont été considérées comme des instances en cours durant la période amenant le commissaire à l'exécution à les sortir du passif judiciaire en attendant leur jugement. Ces dettes sont désormais présentées en autre passif non courants actualisés.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. La Société avait enregistré une provision de 526 milliers d'euros dans ses comptes. Cette provision était déjà dans les comptes clos au 31 mars 2019.

Ces litiges seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

Autres passifs

Les autres passifs concernent des dettes antérieures au redressement judiciaire qui seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

NOTE 16. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social au 30 septembre 2019 est de 1 882 milliers d'euros pour 76 275 450 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 euro (cf Note 1).

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	30 septembre 2019				31 mars 2019			
	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,42%			800 000	0,71%		
OXO	37 882 400	20,12%	75 764 800	32,14%	37 882 400	33,82%	75 764 800	47,17%
Jean-Daniel Beumier	9 773 194	5,19%	19 546 388	8,29%	10 189 194	9,10%	20 378 388	12,69%
Robert Schiano-Lamoriello	7 031 279	3,73%	7 161 399	3,04%	7 031 279	6,28%	7 161 399	4,46%
Actions de concert	54 686 873	29,04%	102 472 587	43,47%	55 102 873	49,20%	103 304 587	64,31%
Public	132 810 465	70,53%	133 238 586	56,53%	56 099 015	50,09%	57 326 891	35,69%
Total	188 297 338	100,00%	235 711 173	100,00%	112 001 888	100,00%	160 631 478	100,00%

Imputation du résultat social de l'exercice précédent de la société Avenir Telecom

L'Assemblée Générale d'Avenir Telecom S.A., réunie le 5 août 2019, appelée à statuer sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2019, a affecté la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 2 109 614,71 euros, en report à nouveau.

Actions propres

Au 30 septembre 2019, le nombre de titres acquis historiquement est de 800 000 pour un montant brut de 1501 milliers d'euros. Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2019, il n'y a plus d'options de souscription d'actions exerçables.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 30 septembre 2019, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'acquisition.

NOTE 17. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)	1	(9)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)	(11)	(14)
Amortissement sur les droits d'usage	(180)	-
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(190)	(23)
Variation des provisions	(26)	24
Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	(216)	1

NOTE 18. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NETS

Les autres produits et charges nets sont de 3 milliers d'euros au 30 septembre 2019 et étaient nuls au 30 septembre 2019.

NOTE 19. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Charges financières	(199)	(88)
Désactualisation des dettes long terme	(22)	-
Charges financières liées aux droits d'usage	(9)	-
Pertes de change	-	(80)
Autres charges financières	(168)	(8)
Produits financiers	43	240
Produits de placement court terme	38	18
Gain de change	5	-
Actualisation des dettes long terme	-	222
Autres produits financiers	-	-
Résultat Financier	(156)	152

Le résultat financier inclut :

- l'impact de désactualisation du passif non courant qui est une charge de 22 milliers d'euros ;
- l'impact du financement par OCABSA pour 168 milliers d'euros.

NOTE 20. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice dans chaque pays (y compris impôts différés). La contrepartie de la charge d'impôts est comptabilisée au bilan sur la ligne « Dettes d'impôts courants ».

Compte tenu des résultats déficitaires des sociétés, il n'a pas été activé d'impôts différés sur la période.

NOTE 21. ACTIVITES NON POURSUIVIES**Nature des activités non poursuivies**

Les activités non poursuivies concernent la commercialisation et la distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements tant en direct qu'en indirect au Portugal (cession en juillet 2014 des 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays), en France (décision d'arrêt prise suite à la mise en redressement judiciaire de la Société et dont l'arrêt définitif a eu lieu courant de l'exercice clos au 31 mars 2018), en Espagne (l'arrêt définitif de l'activité en Espagne a commencé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016) et en Bulgarie (arrêt définitif le 30 juin 2019 suite à la décision de l'opérateur).

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités non poursuivies se présentent ainsi :

Compte de résultat

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Chiffre d'affaires	1 917	5 318
Coût des services et produits vendus	(1 245)	(3 169)
Logistique	(51)	(46)
Coûts des réseaux de distribution directe	(938)	(1 196)
Autres charges commerciales	(6)	(6)
Charges administratives	(122)	608
Autres produits et charges, nets	5	2
Résultat opérationnel	(440)	1 511
Produits financiers	-	78
Charges financières	(152)	(177)
Résultat des activités non poursuivies avant impôts sur le résultat	(592)	1 412
Impôts sur le résultat	-	(304)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Les activités non poursuivies au 30 septembre 2018 correspondent principalement au dénouement de passif (reprise de provisions non utilisées) et à l'activité opérateur en Bulgarie.

Le résultat des activités non poursuivies au 30 septembre 2019 correspond principalement à l'activité opérateur en Bulgarie.

Tableau de financement

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :	270	(65)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	-	-
Abandons de créance	-	-
Effets d'actualisation	148	176
Variation des autres provisions	122	(241)
Effet des stock options et des actions gratuites	-	-
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	-	-
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :	229	5 267
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	680	5 778
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(451)	140
Variation des stocks	-	-
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	-	(651)
Activités opérationnelles	(93)	6 311
Flux de trésorerie liés au paiement du passif judiciaire :	(803)	(704)
Variation des autres actifs immobilisés	136	-
Activités d'investissements	-	-
Remboursement comptant des emprunts et découverts en contrepartie d'un abandon	-	-
Activités de financements	-	-
Total des flux de trésorerie	(897)	5 607

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Ainsi qu'indiqué à la note 1 – Activité non poursuivies, suite à l'arrêt de l'activité avec l'opérateur en Bulgarie le 30 juin 2019, la dite activité est présentée en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. La réconciliation entre le compte de résultat présenté au 30 septembre 2018 et le même compte de résultat après l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » se présente de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2018	Retraitements IFRS 5	30 septembre 2018
	(6 mois)		(6 mois)
	Publié		Retraité
Chiffre d'affaires	21 104	(5 318)	15 786
Coût des services et produits vendus	(14 819)	3 325	(11 494)
Frais de transport et de logistique	(742)	46	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe	(2 366)	1 266	(1 100)
Autres charges commerciales	(880)	10	(870)
Charges administratives	(3 509)	291	(3 218)
Autres produits et charges, nets	1	(1)	-
Résultat opérationnel	(1 211)	(381)	(1 592)
Produits financiers	240	-	240
Charges financières	(88)	-	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(1 059)	(381)	(1 440)
Impôts sur le résultat	(26)	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies	(1 085)	(381)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	727	381	1 108
Résultat net	(358)	-	(358)

NOTE 22. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont basés sur les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la direction de la Société chargée de l'élaboration des décisions stratégiques. Ces rapports comportent une analyse géographique selon l'emplacement du client. La performance de la zone géographique est suivie sur la base du résultat opérationnel avant coûts centraux. Les coûts centraux regroupent tous les coûts qui, selon la direction de la société, ne peuvent pas être alloués directement à une zone géographique particulière, soit la majorité des charges administratives. Les informations sectorielles comparatives au titre du premier semestre 2018 ont été retraitées afin de tenir compte de l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et du classement de l'activité opérateur en Bulgarie en activité non poursuivie.

Ce découpage sectoriel reflète l'organisation actuelle de la société et notamment la poursuite des activités historiques dans certains pays.

L'information par secteur opérationnels est détaillée ainsi :

Milliers d'euros	Zone Europe Moyen Orient Afrique	Zone Asie Océanie	Zone Amériques	Total groupe
30 septembre 2019				
Ventes d'accessoires et de mobiles	7 227	3 633	21	10 881
Chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs	3 534	-	-	3 534
Revenu d'assurance	764	-	-	764
Chiffres d'affaires	11 525	3 633	21	15 179
Résultat opérationnel avant coûts centraux	(475)	267	(7)	(215)
Résultat opérationnel				(2 973)
30 septembre 2018*				
Ventes d'accessoires et de mobiles	5 043	4 869	260	10 172
Chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs	4 644	-	-	4 644
Revenu d'assurance	970	-	-	970
Chiffres d'affaires	10 657	4 869	260	15 786
Résultat opérationnel avant coûts centraux	1 338	519	45	1 902
Résultat opérationnel				(1 592)

Le résultat opérationnel de l'activité opérateurs est proche de l'équilibre. Le résultat opérationnel de l'activité assurance est égal au chiffre d'affaires.

NOTE 23. IFRS 16

Le Groupe a décidé d'appliquer IFRS 16 au 1er avril 2019, selon la méthode rétrospective simplifiée, et d'appliquer les exemptions suivantes :

- Contrats de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois)
- Contrats de faible valeur
- Contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location, en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Le Groupe a analysé les engagements pouvant potentiellement remplir la définition d'un contrat de location (ou d'une composante location au sein d'un contrat). Sur cette base, un nombre limité de contrats entrants dans le champ d'application d'IFRS 16 a été identifié.

L'impact de la première application d'IFRS 16 sur la dette du Groupe s'élève à 687 milliers d'euros au 1er avril 2019.

Au 30 septembre 2019, la dette s'élève à 505 milliers d'euros et la valeur nette des immobilisations s'élève à 507 milliers d'euros.

Les tableaux suivants résument l'incidence de la transition à IFRS 16 sur les états financiers au 1er avril 2019 et 30 septembre 2019 pour chaque poste individuel concerné. Les éléments de campagne qui n'ont pas été affectés par les modifications n'ont pas été inclus.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan se détaillent comme suit:

Impacts IFRS 16 (milliers d'euros)	1 ^{er} avril 2019	30 septembre 2019
Droit d'utilisation des actifs loués	687	507
TOTAL ACTIF	687	507
Dettes locatives non courantes	314	175
Dettes locatives courantes	373	329
TOTAL PASSIF	687	504

Au titre du premier semestre 2019, les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé sont les suivants:

	30 septembre 2019 sous IAS 17	Impact IFRS 16 (augmentation/ diminution)	30 septembre 2019 sous IFRS 16
Charges opérationnelles (Annulation des charges de loyer)	192	(192)	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	-	180	180
Résultat opérationnel	(2 985)	12	(2 973)
Charges d'intérêt sur dettes locatives	-	9	9
Résultat financier	(147)	(9)	(156)
Résultat net des activités poursuivies	(3 132)	3	(3 129)

NOTE 24. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Charges	(225)	(179)
Mise à disposition de personnel (OXO)	-	46
Loyers (SCI Les Rizeries)	(225)	(225)
Intérêts	-	-

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
(Créance)/Dette Oxo	3	3
Dette SCI Les Rizeries	-	-

La dette envers Oxo est classée en 'autres passifs courants'.

OXO est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 20,12 % au 30 septembre 2019 contre 33,82% au 31 mars 2019.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Ce contrat a pris fin courant de la période close au 30 septembre 2018.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Rémunérations des principaux dirigeants

Au titre de la période close le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018, le montant total des rémunérations versé aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	395	295
Païement fondé sur des actions	-	-
Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux mandataires sociaux présents au 30 septembre 2019, soit 2 personnes	395	295
Dettes sur ces rémunérations	100	-

NOTE 25. EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	30 septembre 2019	31 mars 2019
France	32	35
International	169	385
Effectif total	201	420

Répartition statutaire	30 septembre 2019	31 mars 2019
Cadres	39	48
Employés et agents de maîtrise	162	372
Effectif total	201	420

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	30 septembre 2019		31 mars 2019	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Activités poursuivies						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Corporation	(1)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.	(1)	Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Activités non poursuivies						
Inov SASU	(1)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(1)	France	100	IG	100	IG
Cetelec S.A.S.	(1)	France	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(1)	France	100	IG	100	IG
CIG Holding	(2)	France	46	ME	46	ME
Internity Roumanie	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(1)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(1)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.	(1)	Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.	(3)	Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société sans activité
- (2) En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire.
- (3) Liquidation judiciaire ouverte en février 2016

NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 6 novembre 2019, le Groupe a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue le 7 novembre 2019 au titre de cette transaction, sera comptabilisée sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » dans les comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Le 7 novembre 2019, la Société a demandé l'émission de la 4ème tranche du contrat d'OCABSA, les 500 milliers d'euros ont été versé le 18 novembre 2019.

Au 9 décembre 2019 le nombre d'actions nouvelles créées depuis le 30 septembre 2019 s'élève à 163 000 000.



Rapport financier semestriel de l'exercice 2019 – 2020

(Période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019)

Conseil d'administration du 9 décembre 2019

Société anonyme au capital de 1 882 973,38 Euros
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 RCS Marseille.

Sommaire

I	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel.....	3
II	Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2019.....	3
II.1	Présentation générale.....	3
II.2	Chiffre d'affaires consolidé.....	8
II.3	Résultats consolidés.....	8
II.5	Flux de trésorerie consolidés.....	11
III	Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes.....	13
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	13
	ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL.....	14
	BILAN CONSOLIDE.....	15
	TABEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	16
	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	17
	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	18
NOTE 1.	LA SOCIETE.....	18
NOTE 2.	RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES.....	22
NOTE 3.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	23
NOTE 4.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	25
NOTE 5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
NOTE 6.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS.....	26
NOTE 7.	STOCKS NETS.....	27
NOTE 8.	CREANCES CLIENTS NETTES.....	27
NOTE 9.	AUTRES ACTIFS COURANTS.....	27
NOTE 10.	TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES.....	28
NOTE 11.	DETTES FINANCIERES.....	28
NOTE 12.	PROVISIONS – PART COURANTE.....	29
NOTE 13.	AUTRES PASSIFS COURANTS.....	30
NOTE 14.	PASSIF JUDICIAIRE.....	30
NOTE 15.	PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS ACTUALISES.....	31
NOTE 16.	CAPITAUX PROPRES.....	32
NOTE 17.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS.....	33
	LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES DEPRECIATIONS S'ANALYSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :	33
NOTE 18.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES NETS.....	33
NOTE 19.	RESULTAT FINANCIER.....	33
NOTE 20.	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	33
NOTE 21.	ACTIVITES NON POURSUIVIES.....	34
NOTE 22.	INFORMATION SECTORIELLE.....	37
NOTE 23.	IFRS 16.....	37
NOTE 24.	INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES.....	38
NOTE 25.	EFFECTIFS.....	39
	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	40
NOTE 26.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	40

I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2019 – 2020 et leur incidence sur les comptes consolidés résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 9 décembre 2019

Jean-Daniel Beurnier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général

II Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2019

II.1 Présentation générale

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice ouvert le 1er avril 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur la commercialisation de produits fabriqués sous licence exclusive Energizer, à savoir :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran),

sur la base d'un modèle de distribution multi-canal : distributeurs spécialisés, opérateurs de téléphonie, marketplace... avec qui il signe des contrats de distribution, soit sélectifs, soit exclusifs.

Ce nouveau plan s'est traduit par l'arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international, avec à la clé la fermeture de nombreux points de vente.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activités poursuivies

Ventes d'accessoires et de mobiles

Depuis la signature en 2010 d'un contrat de licence de marque avec Energizer, Avenir Telecom commercialise des accessoires de téléphonie fabriqués sous licence Energizer.

Fin 2016, l'analyse du marché du mobile amène Avenir Telecom à croire en la réussite de la commercialisation d'une gamme de mobiles fabriqués sous licence Energizer, compte tenu de la notoriété de la marque. Avenir Telecom décide alors (i) d'arrêter la distribution des mobiles d'autres constructeurs, tout comme celle d'accessoires sous sa marque propre et (ii) d'ouvrir une discussion plus large avec Energizer sur l'étendue de la gamme de produits pouvant être fabriqués sous licence.

Avenir Telecom signe ainsi avec Energizer Brands LLC, le 8 février 2017, un nouveau contrat d'une durée de 5 ans couvrant différentes licences de marque:

- Energizer pour les mobiles, les accessoires de téléphonie et les cartes mémoires et clés USB ;
- Eveready pour les accessoires de téléphonie et les batteries autonomes.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Pour l'utilisation des marques Energizer et Eveready, Avenir Telecom paie des redevances de marque à Energizer Brands LLC tous les trimestres qui sont calculées sur les ventes de mobiles et d'accessoires de téléphonie réalisées sur cette période. Ces redevances sont incluses sur la ligne « coûts des services et produits vendus » du compte de résultat consolidé comme décrit en note 2 des états financiers consolidés.

Ce contrat autorise Avenir Telecom à faire fabriquer et distribuer les mobiles sous licence Energizer dans le monde entier et les accessoires de téléphonie dans le monde entier à l'exception de l'Amérique du Nord (USA et Canada).

Avenir Telecom fait fabriquer des produits qu'elle conçoit elle-même par des usines, basées en Chine, qu'elle ne possède pas ou avec lesquelles elle n'a aucun lien capitalistique. Dans ce business model, Avenir Telecom conçoit et « fabrique » des mobiles et accessoires de téléphonie sans pour autant être propriétaire d'usine, dès lors qu'elle supporte tous les risques attachés aux produits fabriqués qu'elle commercialise, une fois qu'elle les a validés techniquement et qualitativement à la fin de la production de masse ; elle se présente donc en tant que fabricant de téléphones et accessoires de téléphonie. Les usines, préalablement auditées et validées par Energizer, s'engagent sur la qualité de leur production, la mise en place de processus de contrôle rigoureux, le respect des délais et la capacité à intégrer les technologies les plus avancées. Avenir Telecom a une équipe interne d'ingénieurs qualifiée pour répondre à ses exigences de mettre sur le marché des produits fiables à un prix qu'elle estime compétitif.

Avenir Telecom, dans le cadre de ce contrat de licence de marques, a signé un engagement visant à respecter la charte graphique Energizer et Eveready ainsi qu'à la faire respecter par ses distributeurs.

Avenir Telecom a déjà vendu ses produits dans plus de 60 pays dans le monde.

Chiffre d'affaires réalisé avec l'opérateur en Roumanie et arrêt de l'activité opérateur en Bulgarie

Avenir Telecom Roumanie entretient un partenariat avec Telekom Romania Mobile Communication depuis 2006 malgré les rachats successifs. La prochaine échéance de ce contrat est en février 2020 et lors des dernières discussions avec l'opérateur ce dernier n'a pas laissé entendre qu'il envisageait de ne pas renouveler le contrat. En tant que plus gros distributeur indépendant de Telekom Romania, Avenir Telecom Roumanie vend les services de l'opérateur dans 43 magasins sous enseigne T. Ces derniers représentent plus de 10% des points de ventes Telekom Romania Mobile Communication totaux. Face à la pression sur les prix de vente des forfaits et des cartes prépayées générée par la concurrence, les conditions commerciales octroyées par l'opérateur sont moins favorables que l'année précédente.

Revenus d'assurance

Les ventes de contrats d'assurance en France étaient liées à la vente de mobiles associés ou non à un abonnement opérateur dans le réseau de magasin Internity. Le revenu récurrent perçu encore aujourd'hui correspond au « partage des bénéfices » avec l'assureur, à savoir le partage de la prime d'assurance que perçoit l'opérateur du client final qui n'a pas résilié son contrat après sa première période d'engagement. Ce partage résulte du fait que la base clients appartient à Avenir Telecom. Ce revenu diminue chaque année, aucun nouveau contrat ne venant compenser les résiliations.

La comptabilisation de ces opérations (Vente d'accessoires et de mobiles, Chiffres d'affaires réalisé avec les opérateurs, Revenus d'assurance) est décrite en note 2 des états financiers consolidés.

Activités non poursuivies

Le plan de recentrage des activités du Groupe s'est traduit par un arrêt progressif depuis l'exercice 2015 des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international dont la Bulgarie au cours de la période close au 30 septembre 2020. Ainsi le résultat de ces activités a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies » en application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

En Bulgarie, Avenir Telecom distribuait les services de l'opérateur Telenor à travers un réseau de 43 magasins sous enseignes exclusives. L'opérateur Telenor a décidé d'arrêter les contrats de distribution d'abonnements le liant avec ses partenaires, dont Avenir Telecom depuis plus de 15 ans. La prise d'effet a eu lieu le 1er juillet 2019. Le 29 mai 2019, les salariés rattachés au réseau de magasins en Bulgarie ont été informés qu'un plan social allait avoir lieu dans les prochains 45 jours. La fermeture des 43 points de vente et le licenciement des 192 salariés ont été financés sur la trésorerie courante d'Avenir Telecom Bulgarie. Cette dernière maintient son activité de distributeur de téléphonie (distribution des mobiles et accessoires fabriqués par Avenir Telecom en Bulgarie et à l'export, au travers de contrats avec de grandes enseignes locales, avec des distributeurs spécialisés...).

Rapport financier semestriel 2019-2020

En application de la norme IFRS5, l'activité de distribution de contrats de téléphonie mobile de l'opérateur Telenor ainsi que celle exercée dans le réseau de magasins détenu en Bulgarie sont isolés sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » pour l'activité résiduelle entre le 1^{er} avril 2019 et le 30 juin 2019. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. Ces éléments, ainsi que la réconciliation avec les informations présentées historiquement, sont détaillés en note 21.

Plan de redressement

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille avait ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui a été prolongée jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille avait mis fin à la période d'observation et avait arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Selon ce plan, l'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017, a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilège avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période et à l'évolution des passifs retenus par le commissaire à l'exécution du plan, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 30 septembre 2019 est de 17,9 millions d'euros avant actualisation, 16,4 millions d'euros après actualisation (note 14).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette du Groupe (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) s'élève à 4,1 millions d'euros.

Les instances en cours ne sont pas prises en compte dans le passif judiciaire mais font éventuellement l'objet d'une provision comptable en fonction des règles habituelles décrites en note 2.

Avenir Telecom et les parties prenantes se sont présentées le 23 septembre 2019 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il a procédé fin juillet 2019. Le Tribunal de Commerce a conclu à « l'absence de difficulté nouvelle de nature à compromettre la continuité d'exploitation ».

Financement

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, a conclu un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'OCABSA (le « Contrat d'Emission ») avec Negma Group Ltd, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes (l'« Investisseur »), pour l'émission réservée de 700 bons d'émission d'OCABSA sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 3 avril 2019, aux termes de sa 2ème résolution.

Negma Group Ltd est une institution financière spécialisée, basée à Dubai et Londres, qui fournit aux sociétés cotées en bourse les fonds nécessaires au développement et à la croissance de leurs activités. Negma a démarré ses activités en France et a étendu ses activités à l'Europe, au Moyen-Orient, à l'Australasie, à l'Asie et aux Amériques.

L'opération entre Avenir Telecom et l'Investisseur se traduirait par une levée de fonds propres maximale de 7 millions d'euros (susceptible d'être augmentée en cas d'exercice de tout ou partie des BSA) se décomposant, sur une durée d'engagement maximum de l'Investisseur de 24 mois, comme suit :

- une première tranche de 235 OCA, émise le 5 avril 2019, représentant un montant total nominal de 2,35 millions d'euros ; et
- l'émission d'un maximum de 465 OCA additionnelles, décomposée en dix tranches successives pour un montant nominal maximum de 4,65 millions d'euros, qui était conditionnée à l'obtention préalable d'un visa de l'AMF sur un prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions susceptibles d'être émises dans le cadre de ce financement. Ce visa a été obtenu en date du 15 juillet 2019.

Les Bons d'Emission seront exercés sur demande de la Société à sa seule discrétion, à l'exception d'un nombre maximum de 5 Tranches dont l'Investisseur pourra aussi requérir l'exercice auprès de la Société. Les Bons d'Emission pourront être exercés à l'issue d'une période de 30 jours de bourse suivant l'émission de la Tranche précédente, étant précisé que, dans le cas spécifique de la 2^{ème} Tranche, cette période était de 60 jours de bourse. Au 30 septembre 2019 les 2ème et 3ème Tranches ont été émises pour un montant total de 1 million d'euros.

Le remboursement d'une tranche ne peut être demandé par l'Investisseur que si la Société se retrouve dans un cas de défaut (les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Avenir Telecom et certains cas de changement de contrôle de la Société).

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA et exercice des BSA seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les OCA et les BSA ne peuvent être ni cédées ni transférées sans le consentement préalable de l'émetteur, sauf au bénéfice des membres du même groupe que l'investisseur.

Les actions issues de la conversion des OCA et celles issues de l'exercice des BSA seront librement cessibles.

Les actions nouvelles émises seront rapidement remises sur le marché, l'Investisseur n'ayant pas l'intention de devenir actionnaire de la Société.

Au 30 septembre 2019, 222 OCA ont fait l'objet d'une demande de conversion ce qui a engendré la création de 76 295 450 actions nouvelles, aucun BSA n'a été exercé.

Capital

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élevait à 22 400 377,60 euros, divisé en 112 001 888 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 août 2018, que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat, de (49 613 371,65) euros,
1. a décidé de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 17 920 302,08 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (49 613 371,65) euros à (31 693 069,57) euros ;
 2. a décidé que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 112 001 888 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,20 euro à 0,04 euro ;

Rapport financier semestriel 2019-2020

3. a décidé, en conséquence, que le capital social s'élevait désormais à un montant de 4 480 075,52 euros, divisé en 112 001 888 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
4. a constaté que la réduction de capital d'un montant global de 17 920 302,08 euros était définitivement réalisée et que le compte « report à nouveau » débiteur était ramené à (31 693 069,57) euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 18 juillet 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève à ce jour à 4 480 075,52 euros, divisé en 112.001.888 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
1. décide de réaliser l'augmentation de capital, d'un montant total de 865 151,36 euros, par la création de 21 628 784 actions nouvelles
 2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 3. constate que :
 - l'augmentation de capital d'un montant global de 865 151,36 euros est définitivement réalisée,
 - le capital social s'élève à 5 345 226,88 euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève au 16 juillet à 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - qu'en prolongement du contrat d'émission et souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés, au profit de NEGMA GROUP LTD, conclu en date du 5 avril 2019, il a été exercé le 8 avril 2019 une première tranche de 235 bons d'émission conduisant à l'émission de 235 obligations convertibles en actions (OCA) ;
 - Que sur cette première tranche de 235 OCA, son porteur a, sur la période courant du 17 juillet 2019 jusqu'au 2 août 2019 inclus, demandé la conversion d'un total de 24 OCA, conduisant à la création et l'attribution successive à son profit de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
1. décide en conséquence de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'un montant total de 240 000 euros, par la création de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 août 2019 (13ème résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- *que le capital social s'élève à ce jour à 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
 - *et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'approuvés par l'AGO annuelle qui s'est tenue le 5 août 2019 que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat du 31 mars 2019 et après la réduction du capital du 5 avril 2019, de (29 583 454,87) euros,*
1. décide de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 4 188 920,16 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (29 583 454,87) euros à (25 394 534,70) euros ;
 2. décide que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 139 630 672 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,04 euro à 0,01 euro ;
 3. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 1 396 306,72 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 euro ;

4. constate que :

- la réduction de capital d'un montant global de 4 188 920,16 euros est définitivement réalisée,
- le compte « report à nouveau » débiteur est ramené à (25 394 534,70) euros.

II.2 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires semestriel consolidé de la période close au 30 septembre 2019 s'élève à 15,2 millions d'euros, en recul de 3,8% par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018.

Le Groupe réalise 96,6 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 55 pays. La société est organisée en trois principales zones géographique (cf. note 22).

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*	Variation
Chiffres d'affaires	15 179	15 786	-3,8%

* : Le chiffre d'affaires des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	15 179	15 786
Coût des services et produits vendus	(13 275)	(11 494)
Frais de transport et de logistique	(745)	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe	(769)	(1 100)
Autres charges commerciales	(696)	(870)
Charges administratives	(2 670)	(3 218)
Autres produits et charges, nets	3	-
Résultat opérationnel	(2 973)	(1 592)
Produits financiers	43	240
Charges financières	(199)	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(3 129)	(1 440)
Impôts sur le résultat	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies	(3 129)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108
Résultat net	(3 721)	(358)
Résultat net revenant		
- Aux actionnaires de la Société	(3 721)	(358)
- Aux intérêts minoritaires	-	-

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en perte de 3,4 millions d'euros au premier semestre 2019 - 2020 contre une perte de 1,6 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Les effectifs du Groupe ont baissé de 52% au premier semestre 2019 - 2020 et sont passés de 420 personnes au 30 septembre 2018 à 201 personnes au 30 septembre 2019.

Le résultat net des activités non poursuivies est une perte de 0,2 millions d'euros contre un profit de 1,1 million d'euros au 30 septembre 2018.

Le résultat net du Groupe sur le premier semestre 2019 - 2020 est une perte de 3,7 millions d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros au 30 septembre 2018.

II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 30 septembre 2019 s'élève à 23,4 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros au 31 mars 2019.

2.4.1 Actif

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Actifs non courants		
Autres immobilisations incorporelles nettes	41	40
Immobilisations corporelles nettes	280	289
Droits d'usage	507	-
Acomptes versés sur passif judiciaire	154	124
Autres actifs non courants nets	532	649
Total actifs non courants	1 514	1 102
Actifs courants		
Stocks nets	7 183	8 479
Créances clients nettes	5 133	6 236
Autres actifs courants	5 318	5 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 270	3 395
Total actifs courants	21 904	23 292
TOTAL ACTIF	23 418	24 394

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 1,5 million d'euros au 30 septembre 2019 contre 1,1 million d'euros au 31 mars 2019 et incluent principalement :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes pour à 0,3 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 mars 2019. Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 1,4 million d'euros comme au 31 mars 2019. Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 2,5 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au 31 mars 2019.
- Les droits d'usage liés aux baux des magasins en Roumanie, comptabilisé pour la première fois au 1^{er} avril 2019 en application de la norme IFRS16.
- Les acomptes versés sur le passif judiciaire qui s'élèvent à 0,1 million d'euros.
- Les autres actifs non courants nets qui s'élèvent à 0,5 million d'euros contre 0,6 million d'euros au 31 mars 2019, et concernent principalement les dépôts et cautionnements versés lors de la souscription de contrats de prestations.

Actifs courants

Les actifs courants représentent 21,9 millions d'euros contre 23,3 millions d'euros au 31 mars 2019. Ils comprennent essentiellement :

- Les stocks nets qui s'élèvent à 7,2 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros au 31 mars 2019. La dépréciation sur stocks représente 37,2% du stock brut (36,9% pour l'accessoire et matériels de téléphonie mobile et 55,6% pour le matériel multimédia) contre 30,6% au 31 mars 2019 (30,4% pour l'accessoire et matériels de téléphonie mobile et 41,9% pour le matériel multimédia). La rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.

Rapport financier semestriel 2019-2020

- Les créances clients nettes s'élèvent à 5,1 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros au 31 mars 2019, après prise en compte d'une dépréciation de 6,0 millions d'euros, représentant 53,8% des créances brutes contre 48,5% au 31 mars 2019. La majorité des créances provisionnées sont relatives aux activités non poursuivies. Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées pour un montant de 0,6 million d'euros dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan. La variation des créances clients est une notamment liée à l'arrêt du contrat avec l'opérateur Telenor le 30 juin 2019.
- Les autres actifs courants s'élèvent à 5,3 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros au 31 mars 2019 et prennent en compte principalement 2,0 millions d'euros d'avoirs à recevoir et d'acomptes versés aux fournisseurs et 1,6 million d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État.
- La trésorerie s'élève à 4,3 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros au 31 mars 2019.

2.4.2 Passif

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Capitaux propres		
Capital social	1 882	22 400
Primes d'émission	8 010	7 352
Réserves consolidées	(19 978)	(37 354)
Ecart de conversion	(2 533)	(2 524)
Résultat de l'exercice	(3 721)	(4 733)
Intérêts minoritaires	-	-
Total capitaux propres	(16 341)	(14 860)
Passifs non courants		
Dettes financières - Part non courante	175	-
Provisions et autres passifs actualisés - Part non courante	8 334	8 296
Provisions et autres passifs - Part non courante	280	280
Passif judiciaire - Part non courante	15 109	15 541
Impôts différés	1 235	1 235
Total passifs non courants	25 133	25 352
Passifs courants		
Dettes financières - Part courante	1 626	651
Découvert bancaire	642	642
Provisions - Part courante	972	876
Fournisseurs	4 267	4 846
Passif judiciaire - Part courante	1 447	1 650
Dettes fiscales et sociales	2 425	2 216
Dettes d'impôts courants	36	36
Autres passifs courants	3 210	2 985
Total passifs courants	14 625	13 902
TOTAL PASSIF	23 418	24 394

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à -16,3 millions d'euros contre -14,9 millions d'euros au 31 mars 2019 (cf II.1).

Provisions et autres passifs non courants

Le poste "Provisions et autres passifs actualisés – part non courante" ressort à 8,3 millions d'euros concernant des dettes antérieures au redressement judiciaire qui seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le poste « Provisions et autres passifs- part non courante » ressort à 0,3 million d'euros concernant des provisions pour indemnités de départ en retraite.

La part non courante du passif judiciaire s'élève à 15,1 millions d'euros contre 15,5 millions d'euros au 31 mars 2019.

Dettes financières

La trésorerie nette totale s'élève à 4,1 millions d'euros (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) contre 2,7 millions d'euros au 31 mars 2019.

Les dettes financières s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros au 31 mars 2019. Elles prennent en compte les tirages factor pour 0,1 million d'euros au 30 septembre 2019 (contre 0,7 million d'euros au 31 mars 2019), la dette liée aux engagements relatifs aux droits d'usage pour un montant de 0,5 million d'euros et les OCA non encore converties pour 1,1 million d'euros.

Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 14,4 millions d'euros contre 13,9 millions d'euros au 31 mars 2019.

Il comprend les éléments suivants :

- le poste fournisseurs qui s'élève à 4,3 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros au 31 mars 2019 ;
- 0,6 million d'euros de découverts bancaires comme au 31 mars 2019 ;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 2,2 millions d'euros au 31 mars 2019. Cette hausse s'explique notamment par un effet de TVA suite à l'encaissement d'une créance opérateur ;
- les provisions s'élèvent à 1,0 million d'euros ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 3,2 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros au 31 mars 2019. Parmi les autres éléments du poste « autres passifs courants » figurent : des clients créditeurs et avoirs à établir pour 1,8 million d'euros ;
- la part courante du passif judiciaire s'élève à 1,4 million d'euros.

II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie:

(en milliers d'euros)	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(2 759)	(1 308)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR)	1 877	(3 839)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	(882)	(5 148)
Flux de trésorerie liés au remboursement du passif	(805)	(704)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles non poursuivies	41	6 311
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 646)	459
Flux d'investissement hors acquisitions/cessions de filiales	(21)	(247)
Cash-flows libres d'exploitation	(1 666)	212
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 544	(75)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(2)	4
Variation de trésorerie	875	141
Trésorerie à l'ouverture	3 395	7 033
Trésorerie à la clôture	4 270	7 174

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Rapport financier semestriel 2019-2020

L'exploitation consomme 1,3 million d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies dont 2,8 millions d'euros de besoin d'autofinancement des activités poursuivies et 1,9 million d'euros générés par une ressource en fonds de roulement.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation - flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) s'élèvent à -1,6 million d'euros.

Les flux de financement comprennent au 30 septembre 2019, 3,0 millions de ressources liés à la mise en place du contrat d'OCABSA.

L'ensemble de ces flux explique une augmentation de la trésorerie de 0,9 million d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 4,3 millions d'euros.

II.6 Perspectives

Cap sur les feature phones intelligents

Avenir Telecom mise sur la croissance du segment des feature phones et sort en 2019 quatre nouveaux modèles, dont 2 dotés du système d'exploitation KaiOS. Ce système d'exploitation allégé est optimisé pour apporter aux mobiles les fonctionnalités essentielles d'un smartphone à bas coût et ainsi booster leur attractivité, notamment dans les pays en développement. Il dispose de son propre « app store », le KaiStore, qui permet de télécharger les applications préinstallées telles que Gmail, Maps, What'sApp, Youtube ou Facebook. KaiOS devrait opérer sur la majorité des nouveaux mobiles Energizer®.

Ultimate : la nouvelle série de smartphones haut de gamme aux prix abordables

Avenir Telecom a dévoilé lors du Mobile World Congress 2019 sa nouvelle gamme de smartphones Energizer® Ultimate. L'objectif du développement de cette offre est de capter les consommateurs qui souhaitent se procurer un smartphone aux caractéristiques techniques haut de gamme sans dépenser plus de 500€. La série Ultimate se compose de cinq téléphones au design moderne, avec une autonomie longue durée et des caméras de haute qualité. Ils sont commercialisés entre 179€ et 449€ selon les modèles.

Développement stratégique en Asie et en Afrique

À travers cette nouvelle offre produit d'entrée et de milieu de gamme, Avenir Telecom cible principalement les consommateurs de classes moyennes, notamment sur les marchés émergents Africains et Asiatiques. D'ici 2020, la classe moyenne globale devrait représenter la majorité de la population pour la première fois de l'Histoire. Avec un pouvoir d'achat qui continue de croître, cette évolution devrait représenter des centaines de millions de nouveaux consommateurs potentiels.

Avenir Telecom opère son développement commercial au plus proche de ces marchés puisque le Groupe dispose de bureaux au positionnement stratégique. Il est présent à Gurgaon (Inde) pour rayonner sur l'Asie et à Dubaï pour rayonner sur le Moyen-Orient et l'Afrique.

Événements post-clôture

En date du 6 novembre 2019, le Groupe a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue le 7 novembre 2019 au titre de cette transaction, sera comptabilisée en chiffre d'affaires des activités non poursuivies dans les comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Le 7 novembre 2019, la Société a demandé l'émission de la 4^{ème} tranche du contrat d'OCABSA, les 500 milliers d'euros ont été versé le 18 novembre 2019.

Au 9 décembre 2019 le nombre d'actions nouvelles créées depuis le 30 septembre 2019 s'élève à 163 000 000.

III Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019 (6 mois)	30 septembre 2018* (6 mois)
Chiffre d'affaires		15 179	15 786
Coût des services et produits vendus		(13 275)	(11 494)
Frais de transport et de logistique		(745)	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe		(769)	(1 100)
Autres charges commerciales		(696)	(870)
Charges administratives		(2 670)	(3 218)
Autres produits et charges, nets	(18)	3	-
Résultat opérationnel		(2 973)	(1 592)
Produits financiers	(19)	43	240
Charges financières	(19)	(199)	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(3 129)	(1 440)
Impôts sur le résultat	(20)	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies		(3 129)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(21)	(592)	1 108
Résultat net		(3 721)	(358)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(3 721)	(358)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		132 373 366	109 701 888
- dilué		132 373 366	110 984 618
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,024)	(0,010)
Résultat net par action des activités non poursuivies		(0,004)	0,007
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,028)	(0,003)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,024)	(0,010)
Résultat net par action dilué des activités non poursuivies		(0,004)	0,007
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,028)	(0,003)

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

En milliers d'euros	Note	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Résultat net		(3 721)	(358)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-	383
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(9)	(15)
Ecart de conversion		(9)	(15)
Juste valeur des instruments dérivés		-	-
Autres éléments du résultat global après impôts		(9)	368
Résultat global total		(3 730)	10
Dont:			
- Part attribuable aux actionnaires de la Société		(3 730)	10
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

BILAN CONSOLIDE

Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019	31 mars 2019
Actifs non courants			
Autres immobilisations incorporelles nettes	(4)	41	40
Immobilisations corporelles nettes	(5)	280	289
Droits d'usage		507	-
Acomptes versés sur passif judiciaire	(14)	154	124
Autres actifs non courants nets	(6)	532	649
Total actifs non courants		1 514	1 102
Actifs courants			
Stocks nets	(7)	7 183	8 479
Créances clients nettes	(8)	5 133	6 236
Autres actifs courants	(9)	5 318	5 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	4 270	3 395
Total actifs courants		21 904	23 292
TOTAL ACTIF		23 418	24 394

Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019	31 mars 2019
Capitaux propres			
Capital social	(16)	1 882	22 400
Primes d'émission	(16)	8 010	7 352
Réserves consolidées	(16)	(19 978)	(37 354)
Ecart de conversion		(2 533)	(2 524)
Résultat de l'exercice		(3 721)	(4 733)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(16 341)	(14 860)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(11)	175	-
Provisions et autres passifs actualisés - Part non courante	(15)	8 334	8 296
Provisions et autres passifs - Part non courante		280	280
Passif judiciaire - Part non courante	(14)	15 109	15 541
Impôts différés		1 235	1 235
Total passifs non courants		25 133	25 352
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(11)	1 626	651
Découvert bancaire	(11)	642	642
Provisions - Part courante	(12)	972	876
Fournisseurs		4 267	4 846
Passif judiciaire - Part courante	(14)	1 447	1 650
Dettes fiscales et sociales		2 425	2 216
Dettes d'impôts courants		36	36
Autres passifs courants	(13)	3 210	2 985
Total passifs courants		14 625	13 902
TOTAL PASSIF		23 418	24 394

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2019 (6 mois)	30 septembre 2018* (6 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(3 721)	(358)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies		(592)	1 108
Résultat net des activités poursuivies		(3 129)	(1 466)
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		370	158
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants		10	23
Effets d'actualisation	(19)	38	(222)
Variation des autres provisions	(12)	(26)	(24)
Dotations aux amortissements des droits d'usage		180	-
Effet des OCABSA	(19)	168	-
Effet des stock options et des actions gratuites	(16)	-	383
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs		1	(2)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		1 877	(3 839)
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		769	(1 538)
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		290	140
Variation des stocks		1 293	(2 064)
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(475)	(377)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies hors paiement du passif :		(882)	(5 148)
Flux de trésorerie liés au paiement du passif judiciaire :		(805)	(704)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles non poursuivies :		41	6 311
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		(1 646)	459
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Produit net des cessions d'actifs		1	1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(5),(6)	(3)	(173)
Variation des autres actifs immobilisés		(19)	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		(21)	(247)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement non poursuivies :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		(21)	(247)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	(18)	2 249	-
Remboursement de dettes	(11)	(492)	-
Nouveaux emprunts	(15)	787	31
Variation des découverts bancaires	(11)	-	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		2 544	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement non poursuivies :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		2 544	(75)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(2)	4
Variation de trésorerie		875	141
Trésorerie en début d'exercice		3 395	7 033
Trésorerie en fin d'exercice		4 270	7 174

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Le Groupe a initialement appliqué l'IFRS 16 au 1er avril 2019, en utilisant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2018	110 501 888	22 100	7 733	(67 010)	(1 501)	(2 628)	30 692	(10 612)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	30 692	-	-	(30 692)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	(81)	464	-	-	-	383
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2018	-	-	-	-	-	-	(358)	(358)
Capitaux propres au 30 septembre 2018	110 501 888	22 100	7 652	(35 854)	(1 501)	(2 640)	(358)	(10 602)
Capitaux propres au 31 mars 2018	110 501 888	22 100	7 733	(67 010)	(1 501)	(2 628)	30 692	(10 612)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	30 692	-	-	(30 692)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	101	-	101
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	101	-	101
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	1 500 000	300	(300)	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	(81)	465	-	-	-	384
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2019	-	-	-	-	-	-	(4 733)	(4 733)
Capitaux propres au 31 mars 2019	112 001 888	22 400	7 382	(35 853)	(1 501)	(2 524)	(4 733)	(14 860)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(4 733)	-	-	4 733	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	1 591	658	-	-	-	-	2 249
Réductions du nominal	-	(22 109)	-	22 109	-	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2019	-	-	-	-	-	-	(3 721)	(3 721)
Capitaux propres au 30 septembre 2019	188 287 138	1 882	8 010	(18 477)	(1 501)	(2 533)	(3 721)	(16 341)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

NOTE 1. LA SOCIETE

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice ouvert le 1er avril 2017, le Groupe Avenir Telecom a mis en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur la commercialisation de produits fabriqués sous licence exclusive Energizer, à savoir :

- mobiles Energizer;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran),

sur la base d'un modèle de distribution multi-canal : distributeurs spécialisés, opérateurs de téléphonie, marketplace... avec qui il signe des contrats de distribution, soit sélectifs, soit exclusifs.

Ce nouveau plan s'est traduit par l'arrêt des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international, avec à la clé la fermeture de nombreux points de vente.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activités poursuivies

Ventes d'accessoires et de mobiles

Depuis la signature en 2010 d'un contrat de licence de marque avec Energizer, Avenir Telecom commercialise des accessoires de téléphonie fabriqués sous licence Energizer.

Fin 2016, l'analyse du marché du mobile amène Avenir Telecom à croire en la réussite de la commercialisation d'une gamme de mobiles fabriqués sous licence Energizer, compte tenu de la notoriété de la marque. Avenir Telecom décide alors (i) d'arrêter la distribution des mobiles d'autres constructeurs, tout comme celle d'accessoires sous sa marque propre et (ii) d'ouvrir une discussion plus large avec Energizer sur l'étendue de la gamme de produits pouvant être fabriqués sous licence.

Avenir Telecom signe ainsi avec Energizer Brands LLC, le 8 février 2017, un nouveau contrat d'une durée de 5 ans couvrant différentes licences de marque:

- Energizer pour les mobiles, les accessoires de téléphonie et les cartes mémoires et clés USB ;
- Eveready pour les accessoires de téléphonie et les batteries autonomes.

Pour l'utilisation des marques Energizer et Eveready, Avenir Telecom paie des redevances de marque à Energizer Brands LLC tous les trimestres qui sont calculées sur les ventes de mobiles et d'accessoires de téléphonie réalisées sur cette période. Ces redevances sont inclus sur la ligne « coûts des services et produits vendus » du compte de résultat consolidé comme décrit en note 2 des états financiers consolidés.

Ce contrat autorise Avenir Telecom à faire fabriquer et distribuer les mobiles sous licence Energizer dans le monde entier et les accessoires de téléphonie dans le monde entier à l'exception de l'Amérique du Nord (USA et Canada).

Avenir Telecom fait fabriquer des produits qu'elle conçoit elle-même par des usines, basées en Chine, qu'elle ne possède pas ou avec lesquelles elle n'a aucun lien capitalistique. Dans ce business model, Avenir Telecom conçoit et « fabrique » des mobiles et accessoires de téléphonie sans pour autant être propriétaire d'usine, dès lors qu'elle supporte tous les risques attachés aux produits fabriqués qu'elle commercialise, une fois qu'elle les a validés techniquement et qualitativement à la fin de la production de masse ; elle se présente donc en tant que fabricant de téléphones et accessoires de téléphonie. Les usines, préalablement auditées et validées par Energizer, s'engagent sur la qualité de leur production, la mise en place de processus de contrôle rigoureux, le respect des délais et la capacité à intégrer les technologies les plus avancées. Avenir Telecom a une équipe interne d'ingénieurs qualité pour répondre à ses exigences de mettre sur le marché des produits fiables à un prix qu'elle estime compétitif.

Avenir Telecom, dans le cadre de ce contrat de licence de marques, a signé un engagement visant à respecter la charte graphique Energizer et Eveready ainsi qu'à la faire respecter par ses distributeurs.

Avenir Telecom a déjà vendu ses produits dans plus de 60 pays dans le monde.

Chiffre d'affaires réalisé avec l'opérateur en Roumanie et arrêt de l'activité opérateur en Bulgarie

Avenir Telecom Roumanie entretient un partenariat avec Telekom Romania Mobile Communication depuis 2006 malgré les rachats successifs. La prochaine échéance de ce contrat est en février 2020 et lors des dernières discussions avec l'opérateur ce dernier n'a pas laissé entendre qu'il envisageait de ne pas renouveler le contrat. En tant que plus gros distributeur indépendant de Telekom Romania, Avenir Telecom Roumanie vend les services de l'opérateur dans 43 magasins sous enseigne T. Ces derniers représentent plus de 10% des points de ventes Telekom Romania Mobile Communication totaux. Face à la pression sur les prix de vente des forfaits et des cartes prépayées générée par la concurrence, les conditions commerciales octroyées par l'opérateur sont moins favorables que l'année précédente.

Revenus d'assurance

Les ventes de contrats d'assurance en France étaient liées à la vente de mobiles associés ou non à un abonnement opérateur dans le réseau de magasin Internity. Le revenu récurrent perçu encore aujourd'hui correspond au « partage des bénéfices » avec l'assureur, à savoir le partage de la prime d'assurance que perçoit l'opérateur du client final qui n'a pas résilié son contrat après sa première période d'engagement. Ce partage résulte du fait que la base clients appartient à Avenir Telecom. Ce revenu diminue chaque année, aucun nouveau contrat ne venant compenser les résiliations.

La comptabilisation de ces opérations (Vente d'accessoires et de mobiles, Chiffres d'affaires réalisé avec les opérateurs, Revenus d'assurance) est décrite en note 2 des états financiers consolidés.

Activités non poursuivies

Le plan de recentrage des activités du Groupe s'est traduit par un arrêt progressif depuis l'exercice 2015 des activités de distribution de contrats de téléphonie mobile en France et dans certains pays à l'international dont la Bulgarie au cours de la période close au 30 septembre 2020. Ainsi le résultat de ces activités a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies » en application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

En Bulgarie, Avenir Telecom distribuait les services de l'opérateur Telenor à travers un réseau de 43 magasins sous enseignes exclusives. L'opérateur Telenor a décidé d'arrêter les contrats de distribution d'abonnements le liant avec ses partenaires, dont Avenir Telecom depuis plus de 15 ans. La prise d'effet a eu lieu le 1er juillet 2019. Le 29 mai 2019, les salariés rattachés au réseau de magasins en Bulgarie ont été informés qu'un plan social allait avoir lieu dans les prochains 45 jours. La fermeture des 43 points de vente et le licenciement des 192 salariés ont été financés sur la trésorerie courante d'Avenir Telecom Bulgarie. Cette dernière maintient son activité de distributeur de téléphonie (distribution des mobiles et accessoires fabriqués par Avenir Telecom en Bulgarie et à l'export, au travers de contrats avec de grandes enseignes locales, avec des distributeurs spécialisés...).

En application de la norme IFRS5, l'activité de distribution de contrats de téléphonie mobile de l'opérateur Telenor ainsi que celle exercée dans le réseau de magasins détenu en Bulgarie sont isolés sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » pour l'activité résiduelle entre le 1er avril 2019 et le 30 juin 2019. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 ont été retraités de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. Ces éléments, ainsi que la réconciliation avec les informations présentées historiquement, sont détaillés en note 21.

Plan de redressement

Le 28 décembre 2015, la direction d'Avenir Telecom avait déposé une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille avait ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui a été prolongée jusqu'au 4 juillet 2017. Le jugement du 10 juillet 2017 du Tribunal de Commerce de Marseille avait mis fin à la période d'observation et avait arrêté le plan de redressement présenté par la Société.

Selon ce plan, l'apurement du passif d'un montant de 60,7 millions d'euros au 10 juillet 2017, a été établi de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,4 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017 aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;

Rapport financier semestriel 2019-2020

- un paiement de 0,5 million d'euros d'une créance superprivilégiée ;
- un paiement selon les modalités arrêtées par le Tribunal de Commerce de Marseille comprenant un étalement sur 10 ans des créances hors superprivilège avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Suite aux règlements effectués au cours de la période et à l'évolution des passifs retenus par le commissaire à l'exécution du plan, le passif judiciaire reconnu dans les comptes de la Société au 30 septembre 2019 est de 17,9 millions d'euros avant actualisation, 16,4 millions d'euros après actualisation (note 14).

L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité et la Direction considère que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer ses activités opérationnelles et répondre à ses obligations financières au moins sur les douze prochains mois. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette du Groupe (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1,1 million d'euros) s'élève à 4,1 millions d'euros.

Les instances en cours ne sont pas prises en compte dans le passif judiciaire mais font éventuellement l'objet d'une provision comptable en fonction des règles habituelles décrites en note 2.

Avenir Telecom et les parties prenantes se sont présentées le 23 septembre 2019 devant le Tribunal de Commerce de Marseille siégeant en Chambre du Conseil pour la lecture par le commissaire à l'exécution du plan de son rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur et sur le paiement et la répartition auxquels il a procédé fin juillet 2019. Le Tribunal de Commerce a conclu à « l'absence de difficulté nouvelle de nature à compromettre la continuité d'exploitation ».

Financement

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, a conclu un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'OCABSA (le « Contrat d'Emission ») avec Negma Group Ltd, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes (l'« Investisseur »), pour l'émission réservée de 700 bons d'émission d'OCABSA sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 3 avril 2019, aux termes de sa 2ème résolution.

Negma Group Ltd est une institution financière spécialisée, basée à Dubai et Londres, qui fournit aux sociétés cotées en bourse les fonds nécessaires au développement et à la croissance de leurs activités. Negma a démarré ses activités en France et a étendu ses activités à l'Europe, au Moyen-Orient, à l'Australasie, à l'Asie et aux Amériques.

L'opération entre Avenir Telecom et l'Investisseur se traduirait par une levée de fonds propres maximale de 7 millions d'euros (susceptible d'être augmentée en cas d'exercice de tout ou partie des BSA) se décomposant, sur une durée d'engagement maximum de l'Investisseur de 24 mois, comme suit :

- une première tranche de 235 OCA, émise le 5 avril 2019, représentant un montant total nominal de 2,35 millions d'euros ; et
- l'émission d'un maximum de 465 OCA additionnelles, décomposée en dix tranches successives pour un montant nominal maximum de 4,65 millions d'euros, qui était conditionnée à l'obtention préalable d'un visa de l'AMF sur un prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions susceptibles d'être émises dans le cadre de ce financement. Ce visa a été obtenu en date du 15 juillet 2019.

Les Bons d'Emission seront exercés sur demande de la Société à sa seule discrétion, à l'exception d'un nombre maximum de 5 Tranches dont l'Investisseur pourra aussi requérir l'exercice auprès de la Société. Les Bons d'Emission pourront être exercés à l'issue d'une période de 30 jours de bourse suivant l'émission de la Tranche précédente, étant précisé que, dans le cas spécifique de la 2^{ème} Tranche, cette période était de 60 jours de bourse. Au 30 septembre 2019 les 2ème et 3ème Tranches ont été émises pour un montant total de 1 million d'euros.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le remboursement d'une tranche ne peut être demandé par l'Investisseur que si la Société se retrouve dans un cas de défaut (les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Avenir Telecom et certains cas de changement de contrôle de la Société).

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA et exercice des BSA seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les OCA et les BSA ne peuvent être ni cédées ni transférées sans le consentement préalable de l'émetteur, sauf au bénéfice des membres du même groupe que l'investisseur.

Les actions issues de la conversion des OCA et celles issues de l'exercice des BSA seront librement cessibles.

Les actions nouvelles émises seront rapidement remises sur le marché, l'Investisseur n'ayant pas l'intention de devenir actionnaire de la Société.

Au 30 septembre 2019, 222 OCA ont fait l'objet d'une demande de conversion ce qui a engendré la création de 76 295 450 actions nouvelles.

Capital

Le Conseil d'administration, réuni le 5 avril 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élevait à 22 400 377,60 euros, divisé en 112 001 888 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
 - et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 août 2018, que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat, de (49 613 371,65) euros,
5. a décidé de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 17 920 302,08 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (49 613 371,65) euros à (31 693 069,57) euros ;
 6. a décidé que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 112 001 888 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,20 euro à 0,04 euro ;
 7. a décidé, en conséquence, que le capital social s'élevait désormais à un montant de 4 480 075,52 euros, divisé en 112 001 888 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 8. a constaté que la réduction de capital d'un montant global de 17 920 302,08 euros était définitivement réalisée et que le compte « report à nouveau » débiteur était ramené à (31 693 069,57) euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 18 juillet 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève à ce jour à 4 480 075,52 euros, divisé en 112.001.888 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
4. décide de réaliser l'augmentation de capital, d'un montant total de 865 151,36 euros, par la création de 21 628 784 actions nouvelles
 5. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro ;
 6. constate que :
 - l'augmentation de capital d'un montant global de 865 151,36 euros est définitivement réalisée,
 - le capital social s'élève à 5 345 226,88 euros.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, après en avoir délibéré, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 (1ère résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du Code de commerce, après avoir constaté :

- que le capital social s'élève au 16 juillet à 5 345 226,88 euros, divisé en 133 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,

Rapport financier semestriel 2019-2020

- qu'en prolongement du contrat d'émission et souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés, au profit de NEGMA GROUP LTD, conclu en date du 5 avril 2019, il a été exercé le 8 avril 2019 une première tranche de 235 bons d'émission conduisant à l'émission de 235 obligations convertibles en actions (OCA) ;
- Que sur cette première tranche de 235 OCA, son porteur a, sur la période courant du 17 juillet 2019 jusqu'au 2 août 2019 inclus, demandé la conversion d'un total de 24 OCA, conduisant à la création et l'attribution successive à son profit de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;

1. décide en conséquence de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'un montant total de 240 000 euros, par la création de 6 000 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro ;

2. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,04 euro.

Par suite le Conseil d'administration, réuni le 5 août 2019, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 août 2019 (13ème résolution), conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, après avoir constaté :

- *que le capital social s'élève à ce jour à 5 585 226,88 euros, divisé en 139 630 672 actions ordinaires de 0,04 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *et, ainsi qu'il ressort des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2019 tels qu'approuvés par l'AGO annuelle qui s'est tenue le 5 août 2019 que les pertes de la Société s'élevaient à un montant, après affectation du résultat du 31 mars 2019 et après la réduction du capital du 5 avril 2019, de (29 583 454,87) euros,*

1. décide de réaliser la réduction de capital, d'un montant total de 4 188 920,16 euros, par imputation sur le compte report à nouveau débiteur, dont le solde est ainsi ramené de (29 583 454,87) euros à (25 394 534,70) euros ;

2. décide que cette opération est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 139 630 672 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 0,04 euro à 0,01 euro ;

3. décide, en conséquence de ce qui précède, que le capital social s'élève désormais à un montant de 1 396 306,72 euros, divisé en 139 630 672 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,01 euro ;

4. constate que :

- la réduction de capital d'un montant global de 4 188 920,16 euros est définitivement réalisée,
- le compte « report à nouveau » débiteur est ramené à (25 394 534,70) euros.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 septembre 2019 du groupe Avenir Telecom ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019. Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52008DC0215>

Les méthodes comptables appliquées pour le 30 septembre 2019 sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à l'exception de :

- IFRS 16 « contrats de location » :

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 en utilisant l'approche rétrospective simplifiée et n'a donc pas retraité le comparatif de la période de référence 2018, comme le permet les dispositions transitoires spécifiques de la norme.

L'application de la norme IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'actifs liés au droit d'utilisation et des passifs correspondants aux contrats de location, auparavant classés en tant que contrats de location simple au sens de la norme IAS 17, à l'exception des contrats de location à court terme du Groupe, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. L'impact de l'adoption de cette norme et de la nouvelle convention comptable est présenté en note 23.

- IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux » :

L'interprétation d'IFRIC 23, applicable au 1er janvier 2019 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

L'application est sans impact significatif sur les états financiers du groupe.

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour le premier semestre 2019, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2019 :

- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel: Modification, réduction ou liquidation d'un régime, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées: Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019;
- Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers: Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

Principales estimations

Les comptes intermédiaires au 30 septembre 2019 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant le plan de redressement qui a été arrêté par le tribunal. Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019. Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette de la Société s'élève à 4 143 milliers d'euros (ce montant ne prend pas en compte le découvert bancaire de 642 milliers d'euros concernant une filiale en cours de liquidation pour laquelle le Groupe n'a aucun engagement de comblement de passif ni le montant correspondant à la part des OCA non encore converties inscrit en dette financière – part courante pour 1 065 milliers d'euros).

Au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

NOTE 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêts. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opère de plus en plus dans le monde entier et devient exposé au risque de change par les facturations en dollars américains et des achats de produits quasiment exclusivement dans cette même devise. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêts

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des expositions de crédit aux clients (distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,5 millions d'euros, soit 23,3 % du chiffre d'affaire consolidé de la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2019, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des encours donnés par l'assureur-crédit et des garanties financières données par le client.

L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels. Ces prévisionnels prennent en compte les effets du plan de redressement du Groupe (voir note 14) ainsi que le contrat d'OCABSA signé en date du 5 avril 2019, qui a fait l'objet d'une note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF en date du 15 juillet 2019.

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 avril 2019 a consenti au conseil d'administration, aux termes de sa deuxième résolution, une délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Au cours de sa réunion tenue le 5 avril 2019, le conseil d'administration, faisant usage de la délégation susvisée, a signé un contrat d'émission avec la société Negma Group Ltd, a décidé l'émission de 700 bons d'émission à titre gratuit au profit de l'Investisseur. Depuis le début du contrat et jusqu'au 30 septembre 2019, il a été procédé au tirage des trois premières tranches de 335 OCABSA, lesquelles ont été souscrites par l'Investisseur à hauteur de 3.350.000 euros. Le nombre d'actions nouvelles émises au 30 septembre 2019 est de 76 275 450.

NOTE 4. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31 mars 2018	36	1 299	45	1 380
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(8)	-	(8)
31 mars 2019	36	1 291	45	1 372
Acquisitions	-	-	1	1
Cessions	-	(7)	(5)	(12)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(1)	1	-	-
30 septembre 2019	35	1 285	41	1 361
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2018	9	1 282	30	1 321
Dotations nettes	-	13	6	19
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(8)	-	(8)
31 mars 2019	9	1 287	36	1 332
Dotations nettes	-	-	(1)	(1)
Cessions	-	(7)	(5)	(12)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	1	-	1
30 septembre 2019	9	1 281	30	1 320
VALEURS NETTES				
31 mars 2019	27	4	9	40
30 septembre 2019	26	4	11	41

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immo-bilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES					
31 mars 2018	2 061	312	191	676	3 241
Acquisitions	22	2	-	152	176
Cessions	(12)	-	-	(15)	(27)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(26)	(6)	-	(3)	(35)
31 mars 2019	2 045	308	191	810	3 355
Acquisitions	-	2	-	-	2
Cessions	(706)	-	-	(168)	(874)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	4	1	-	-	5
30 septembre 2019	1 343	311	191	642	2 488
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2018	2 003	300	117	661	3 082
Dotations nettes	22	6	1	17	46
Cessions	(12)	-	-	(15)	(27)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(26)	(6)	-	(3)	(35)
31 mars 2019	1 987	300	118	660	3 066
Dotations nettes	1	2	-	8	11
Cessions	(703)	-	-	(168)	(871)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	2	-	-	-	2
30 septembre 2019	1 287	302	118	500	2 208
VALEURS NETTES					
31 mars 2019	58	8	73	149	289
30 septembre 2019	56	9	73	141	280

NOTE 6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Dépôts et cautionnements	381	488
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	-	-
Autres actifs immobilisés	151	161
Total autres actifs nets	532	649

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés auprès de prestataires de service.

NOTE 7. STOCKS NETS

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019			31 mars 2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	11 307	(4 175)	7 132	12 002	(3 648)	8 354
Matériel multimédia	169	(118)	51	215	(90)	125
Stocks marchandises	11 476	(4 293)	7 183	12 217	(3 738)	8 479

La baisse du montant de la dépréciation s'explique par un déstockage de produits en cours d'obsolescence.

NOTE 8. CREANCES CLIENTS NETTES

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019			31 mars 2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	2 247	(1 004)	1 243	3 393	(999)	2 394
Clients - factures à établir	433	-	433	290	-	290
Créances clients	8 434	(4 977)	3 457	8 437	(4 885)	3 552
Créances clients	11 114	(5 981)	5 133	12 120	(5 884)	6 236

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits. La variation des créances clients opérateurs est une variation liée à l'arrêt du contrat avec l'opérateur bulgare Telenor en date du 30 juin 2019.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage (voir note 10) pour un montant de 567 milliers d'euros au 30 septembre 2019 contre 898 milliers d'euros au 31 mars 2019. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances liées à des cessions de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Les créances sont dépréciées à titre individuel ; ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs, liés aux activités non poursuivies, qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

NOTE 9. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Créances de TVA	1 627	1 409
Autres créances sur l'Etat	340	342
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	2 010	2 436
Autres créances	876	848
Charges constatées d'avance	465	147
Total des autres actifs courants	5 318	5 182

Rapport financier semestriel 2019-2020

Les autres créances sur l'Etat correspondent principalement à des acomptes de taxes opérationnelles.

Le poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond essentiellement aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises.

NOTE 10. TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Trésorerie	4 270	3 395
Total Trésorerie et équivalents	4 270	3 395
Découverts bancaires	642	642

Le montant de l'affacturage non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Créances clients cédées factor A (note 10)	517	519
Créances clients cédées factor B (note 10)	50	379
Montants tirés, en dette financière factor A	(127)	(523)
Montants (tirés, en dette financière)/dû au/par factor B	208	(78)

NOTE 11. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Endettement lié au financement par OCABSA	1 137	-
Endettement lié aux droits d'usage	505	-
Affacturage	127	601
Autres dettes financières en euro	32	50
Dettes financières totales	1 801	651
Dettes financières part courante	1 626	651
Dettes financières part non courante	175	-
Découverts bancaires	642	642

Financements en vigueur

La Société a mis en place 2 contrats d'affacturage en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 30 septembre 2019, le montant net dû par un des factors est de 208 milliers d'euros et le montant dû à l'autre factor est de 127 milliers d'euros (il s'agissait d'un montant tiré de 601 milliers d'euros au 31 mars 2019).

NOTE 12. PROVISIONS – PART COURANTE

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2019	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	30 septembre 2019
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	119	3	(44)	-	-	-	78
Litiges sociaux	268	166	-	-	-	-	434
Litiges fiscaux	63	-	-	-	-	-	63
Provision pour restructuration	90	-	-	-	-	-	90
Provision pour contrats déficitaires	95	-	-	(29)	-	-	66
Autres risques	241	-	-	-	-	-	241
Total Provisions courantes	876	169	(44)	(29)	-	-	972

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations variables du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles par les utilisateurs de la ligne, les provisions enregistrées dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2019 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour restructuration

Le 1er mars 2016 et le 19 avril 2017 la DIRECCTE avait homologué deux Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France. Le solde de ces provisions en France est de 88 milliers d'euros au 30 septembre 2019.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2019.

Provisions pour litiges sociaux

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et d'anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1er mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu deux arrêts le 1er décembre 2016 qui annulaient les jugements du tribunal administratif de Marseille. Deux pourvois en cassation par devant le Conseil d'Etat ont été formés par les adversaires de la Société. Le 22 mai 2019 le Conseil d'Etat a rendu un arrêt aux termes duquel il a rejeté les demandes des adversaires de la Société et reconnu la validité du plan de sauvegarde de l'emploi.

75 anciens salariés de la Société ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Marseille de manière individuelle afin d'échapper aux règles de prescription applicables à la rupture du contrat de travail pour motif économique. Ces anciens salariés remettent en cause la licéité de la rupture de leur contrat de travail. L'issue de ce litige dépendant essentiellement de l'issue du litige relatif à la validité du PSE, celle-ci ayant été favorable à la Société aucune provision n'a donc été enregistrée.

NOTE 13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
Clients créditeurs et avoirs à établir	1 780	1 645
Produits et rémunérations constatés d'avance	783	566
Autres passifs à court terme	647	773
Total des autres passifs courants	3 210	2 985

NOTE 14. PASSIF JUDICIAIRE

Le passif judiciaire actualisé est composé des éléments suivants :

Les éléments d'actifs liés au passif correspondent principalement aux acomptes versés mensuellement au Commissaire à l'exécution du plan (118 milliers d'euros au 31 mars 2019) qui ne paie les créanciers qu'une fois par an.

Le passif judiciaire se compose des dettes suivantes au 30 septembre 2019 :

En milliers d'euros		Paiement de la 3ème annuité aux créanciers par le commissaire à l'exécution du plan le 5 août 2020		Montants à verser d'août 2020 au 30 septembre 2020 au titre d'acomptes sur la 4ème annuité	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		Montants versés d'avance au commissaire à l'exécution du plan au 30 septembre 2019	Montants à verser jusqu'au 31 juillet 2020			
Débiteurs divers	154	148				6
Acomptes versés sur passif judiciaire	154	148				
Dettes sociales	4 465	40	579	37	876	2 934
Dette envers l'Administration Fiscale	10 349	93	440	88	2 112	7 616
Fournisseurs	1 657	14	130	20	593	894
Clients créditeurs et avoirs à établir	29	-	-	2	10	17
Autres passifs	57	1	1	4	20	31
Passif judiciaire	16 557	148	1 149	150	3 611	11 498
Total passif judiciaire net	16 402	-	1 149	150	3 611	11 492

L'évolution du passif judiciaire s'explique par les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2019	Evolution du passif judiciaire	Actualisation du passif judiciaire	Sommes versées selon accord du Tribunal de commerce de Marseille	30 septembre 2019
Passif judiciaire	17 067	(10)	149	(805)	16 402
Total passif judiciaire part courante et non courante	17 067	(10)	149	(805)	16 402

La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cours d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros avait donc été enregistrée par la Société. La cours de cassation ayant finalement cassé l'arrêt de la cour d'appel et renvoyé les parties devant la cour d'appel de Nîmes le commissaire à l'exécution du plan a sorti cette dette du passif judiciaire au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. La Société estimant que ses chances de succès sont plus faibles que ses chances de condamnation la provision a été conservée et reclassée en autre passif non courants actualisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 (voir note 15).

D'autres dettes ont été considérées comme des instances en cours durant la période amenant le commissaire à l'exécution à les sortir du passif judiciaire en attendant leur jugement. Ces dettes sont présentées en autre passif non courants actualisés (voir note 15) depuis le 31 mars 2019.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Le passif judiciaire évalué au 30 septembre 2019 doit être remboursé selon l'échéancier suivant :

Milliers d'euros	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Versements selon accord du Tribunal de commerce de Marseille	16 402	1 299	3 611	11 492

NOTE 15. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS ACTUALISES

Milliers d'euros	30 septembre 2019 avant actualisation	Effet d'actualisation	30 septembre 2019 après actualisation	31 mars 2019 après actualisation
Provisions pour litiges	3 600	188	3 412	3 397
Dettes sociales	28	1	26	26
Fournisseurs	58	3	55	55
Autres passifs	5 105	265	4 840	4 818
Passif - part non courante	8 792	458	8 334	8 296

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2019.

La ligne « provisions pour litige » s'explique par les éléments suivants :

- La société Avenir Telecom S.A. est en litige avec un de ses prestataires depuis 2001. Un pourvoi en cassation ayant été déposé en juin 2017, conformément à l'article L622-22 du Code de Commerce qui ne considère pas comme des instances en cours les instances devant les juridictions du fonds, le montant de la condamnation prononcée par la Cours d'Appel a été inscrit au passif judiciaire de la Société. Une provision d'un montant de 2 773 milliers d'euros avait donc été enregistrée par la Société. La cours de cassation ayant finalement cassé l'arrêt de la cour d'appel et renvoyé les parties devant la cour d'appel de Nîmes le commissaire à l'exécution du plan a sorti cette dette du passif judiciaire. La Société estimant que ses chances de succès sont plus faibles que ses chances de condamnation la provision a été conservée et reclassée en autre passif non courants actualisés ;
- D'autres dettes ont été considérées comme des instances en cours durant la période amenant le commissaire à l'exécution à les sortir du passif judiciaire en attendant leur jugement. Ces dettes sont désormais présentées en autre passif non courants actualisés.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. La Société avait enregistré une provision de 526 milliers d'euros dans ses comptes. Cette provision était déjà dans les comptes clos au 31 mars 2019.

Ces litiges seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

Autres passifs

Les autres passifs concernent des dettes antérieures au redressement judiciaire qui seront intégrés au passif judiciaire et bénéficieront du différé de règlement tel que défini par le Tribunal de Commerce de Marseille s'ils venaient à devenir définitifs dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

NOTE 16. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social au 30 septembre 2019 est de 1 882 milliers d'euros pour 76 275 450 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 euro (cf Note 1).

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	30 septembre 2019				31 mars 2019			
	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,42%			800 000	0,71%		
OXO	37 882 400	20,12%	75 764 800	32,14%	37 882 400	33,82%	75 764 800	47,17%
Jean-Daniel Beumier	9 773 194	5,19%	19 546 388	8,29%	10 189 194	9,10%	20 378 388	12,69%
Robert Schiano-Lamoriello	7 031 279	3,73%	7 161 399	3,04%	7 031 279	6,28%	7 161 399	4,46%
Actions de concert	54 686 873	29,04%	102 472 587	43,47%	55 102 873	49,20%	103 304 587	64,31%
Public	132 810 465	70,53%	133 238 586	56,53%	56 099 015	50,09%	57 326 891	35,69%
Total	188 297 338	100,00%	235 711 173	100,00%	112 001 888	100,00%	160 631 478	100,00%

Imputation du résultat social de l'exercice précédent de la société Avenir Telecom

L'Assemblée Générale d'Avenir Telecom S.A., réunie le 5 août 2019, appelée à statuer sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2019, a affecté la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 2 109 614,71 euros, en report à nouveau.

Actions propres

Au 30 septembre 2019, le nombre de titres acquis historiquement est de 800 000 pour un montant brut de 1501 milliers d'euros. Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2019, il n'y a plus d'options de souscription d'actions exerçables.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 30 septembre 2019, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'acquisition.

NOTE 17. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)	1	(9)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)	(11)	(14)
Amortissement sur les droits d'usage	(180)	-
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(190)	(23)
Variation des provisions	(26)	24
Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	(216)	1

NOTE 18. AUTRES PRODUITS ET CHARGES NETS

Les autres produits et charges nets sont de 3 milliers d'euros au 30 septembre 2019 et étaient nuls au 30 septembre 2019.

NOTE 19. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Charges financières	(199)	(88)
Désactualisation des dettes long terme	(22)	-
Charges financières liées aux droits d'usage	(9)	-
Pertes de change	-	(80)
Autres charges financières	(168)	(8)
Produits financiers	43	240
Produits de placement court terme	38	18
Gain de change	5	-
Actualisation des dettes long terme	-	222
Autres produits financiers	-	-
Résultat Financier	(156)	152

Le résultat financier inclut :

- l'impact de désactualisation du passif non courant qui est une charge de 22 milliers d'euros ;
- l'impact du financement par OCABSA pour 168 milliers d'euros.

NOTE 20. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice dans chaque pays (y compris impôts différés). La contrepartie de la charge d'impôts est comptabilisée au bilan sur la ligne « Dettes d'impôts courants ».

Compte tenu des résultats déficitaires des sociétés, il n'a pas été activé d'impôts différés sur la période.

NOTE 21. ACTIVITES NON POURSUIVIES**Nature des activités non poursuivies**

Les activités non poursuivies concernent la commercialisation et la distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements tant en direct qu'en indirect au Portugal (cession en juillet 2014 des 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays), en France (décision d'arrêt prise suite à la mise en redressement judiciaire de la Société et dont l'arrêt définitif a eu lieu courant de l'exercice clos au 31 mars 2018), en Espagne (l'arrêt définitif de l'activité en Espagne a commencé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016) et en Bulgarie (arrêt définitif le 30 juin 2019 suite à la décision de l'opérateur).

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie relatifs aux activités non poursuivies se présentent ainsi :

Compte de résultat

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Chiffre d'affaires	1 917	5 318
Coût des services et produits vendus	(1 245)	(3 169)
Logistique	(51)	(46)
Coûts des réseaux de distribution directe	(938)	(1 196)
Autres charges commerciales	(6)	(6)
Charges administratives	(122)	608
Autres produits et charges, nets	5	2
Résultat opérationnel	(440)	1 511
Produits financiers	-	78
Charges financières	(152)	(177)
Résultat des activités non poursuivies avant impôts sur le résultat	(592)	1 412
Impôts sur le résultat	-	(304)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108

* : Le résultat net des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Les activités non poursuivies au 30 septembre 2018 correspondent principalement au dénouement de passif (reprise de provisions non utilisées) et à l'activité opérateur en Bulgarie.

Le résultat des activités non poursuivies au 30 septembre 2019 correspond principalement à l'activité opérateur en Bulgarie.

Tableau de financement

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018*
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	(592)	1 108
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :	270	(65)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	-	-
Abandons de créance	-	-
Effets d'actualisation	148	176
Variation des autres provisions	122	(241)
Effet des stock options et des actions gratuites	-	-
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	-	-
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :	229	5 267
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	680	5 778
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(451)	140
Variation des stocks	-	-
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	-	(651)
Activités opérationnelles	(93)	6 311
Flux de trésorerie liés au paiement du passif judiciaire :	(803)	(704)
Variation des autres actifs immobilisés	136	-
Activités d'investissements	-	-
Remboursement comptant des emprunts et découverts en contrepartie d'un abandon	-	-
Activités de financements	-	-
Total des flux de trésorerie	(897)	5 607

* : Les flux de trésorerie des activités non poursuivies avec l'opérateur de téléphonie mobile en Bulgarie (voir notes 1 et 21), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Ainsi qu'indiqué à la note 1 – Activité non poursuivies, suite à l'arrêt de l'activité avec l'opérateur en Bulgarie le 30 juin 2019, la dite activité est présentée en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour la période intermédiaire de six mois au 30 septembre 2018 a été retraité de la même façon pour permettre une comparaison des deux périodes comptables. La réconciliation entre le compte de résultat présenté au 30 septembre 2018 et le même compte de résultat après l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » se présente de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2018	Retraitements IFRS 5	30 septembre 2018
	(6 mois)		(6 mois)
	Publié		Retraité
Chiffre d'affaires	21 104	(5 318)	15 786
Coût des services et produits vendus	(14 819)	3 325	(11 494)
Frais de transport et de logistique	(742)	46	(696)
Coûts des réseaux de distribution directe	(2 366)	1 266	(1 100)
Autres charges commerciales	(880)	10	(870)
Charges administratives	(3 509)	291	(3 218)
Autres produits et charges, nets	1	(1)	-
Résultat opérationnel	(1 211)	(381)	(1 592)
Produits financiers	240	-	240
Charges financières	(88)	-	(88)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(1 059)	(381)	(1 440)
Impôts sur le résultat	(26)	-	(26)
Résultat net des activités poursuivies	(1 085)	(381)	(1 466)
Résultat net après impôts des activités non poursuivies	727	381	1 108
Résultat net	(358)	-	(358)

NOTE 22. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont basés sur les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la direction de la Société chargée de l'élaboration des décisions stratégiques. Ces rapports comportent une analyse géographique selon l'emplacement du client. La performance de la zone géographique est suivie sur la base du résultat opérationnel avant coûts centraux. Les coûts centraux regroupent tous les coûts qui, selon la direction de la société, ne peuvent pas être alloués directement à une zone géographique particulière, soit la majorité des charges administratives. Les informations sectorielles comparatives au titre du premier semestre 2018 ont été retraitées afin de tenir compte de l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et du classement de l'activité opérateur en Bulgarie en activité non poursuivie.

Ce découpage sectoriel reflète l'organisation actuelle de la société et notamment la poursuite des activités historiques dans certains pays.

L'information par secteur opérationnels est détaillée ainsi :

Milliers d'euros	Zone Europe Moyen Orient Afrique	Zone Asie Océanie	Zone Amériques	Total groupe
30 septembre 2019				
Ventes d'accessoires et de mobiles	7 227	3 633	21	10 881
Chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs	3 534	-	-	3 534
Revenu d'assurance	764	-	-	764
Chiffres d'affaires	11 525	3 633	21	15 179
Résultat opérationnel avant coûts centraux	(475)	267	(7)	(215)
Résultat opérationnel				(2 973)
30 septembre 2018*				
Ventes d'accessoires et de mobiles	5 043	4 869	260	10 172
Chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs	4 644	-	-	4 644
Revenu d'assurance	970	-	-	970
Chiffres d'affaires	10 657	4 869	260	15 786
Résultat opérationnel avant coûts centraux	1 338	519	45	1 902
Résultat opérationnel				(1 592)

Le résultat opérationnel de l'activité opérateurs est proche de l'équilibre. Le résultat opérationnel de l'activité assurance est égal au chiffre d'affaires.

NOTE 23. IFRS 16

Le Groupe a décidé d'appliquer IFRS 16 au 1er avril 2019, selon la méthode rétrospective simplifiée, et d'appliquer les exemptions suivantes :

- Contrats de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois)
- Contrats de faible valeur
- Contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location, en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Le Groupe a analysé les engagements pouvant potentiellement remplir la définition d'un contrat de location (ou d'une composante location au sein d'un contrat). Sur cette base, un nombre limité de contrats entrants dans le champ d'application d'IFRS 16 a été identifié.

L'impact de la première application d'IFRS 16 sur la dette du Groupe s'élève à 687 milliers d'euros au 1er avril 2019.

Au 30 septembre 2019, la dette s'élève à 505 milliers d'euros et la valeur nette des immobilisations s'élève à 507 milliers d'euros.

Les tableaux suivants résument l'incidence de la transition à IFRS 16 sur les états financiers au 1er avril 2019 et 30 septembre 2019 pour chaque poste individuel concerné. Les éléments de campagne qui n'ont pas été affectés par les modifications n'ont pas été inclus.

Rapport financier semestriel 2019-2020

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan se détaillent comme suit:

Impacts IFRS 16 (milliers d'euros)	1 ^{er} avril 2019	30 septembre 2019
Droit d'utilisation des actifs loués	687	507
TOTAL ACTIF	687	507
Dettes locatives non courantes	314	175
Dettes locatives courantes	373	329
TOTAL PASSIF	687	504

Au titre du premier semestre 2019, les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé sont les suivants:

	30 septembre 2019 sous IAS 17	Impact IFRS 16 (augmentation/ diminution)	30 septembre 2019 sous IFRS 16
Charges opérationnelles (Annulation des charges de loyer)	192	(192)	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	-	180	180
Résultat opérationnel	(2 985)	12	(2 973)
Charges d'intérêt sur dettes locatives	-	9	9
Résultat financier	(147)	(9)	(156)
Résultat net des activités poursuivies	(3 132)	3	(3 129)

NOTE 24. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Charges	(225)	(179)
Mise à disposition de personnel (OXO)	-	46
Loyers (SCI Les Rizeries)	(225)	(225)
Intérêts	-	-

Milliers d'euros	30 septembre 2019	31 mars 2019
(Créance)/Dette Oxo	3	3
Dette SCI Les Rizeries	-	-

La dette envers Oxo est classée en 'autres passifs courants'.

OXO est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 20,12 % au 30 septembre 2019 contre 33,82% au 31 mars 2019.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Ce contrat a pris fin courant de la période close au 30 septembre 2018.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Rémunérations des principaux dirigeants

Au titre de la période close le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018, le montant total des rémunérations versé aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	395	295
Païement fondé sur des actions	-	-
Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux mandataires sociaux présents au 30 septembre 2019, soit 2 personnes	395	295
Dettes sur ces rémunérations	100	-

NOTE 25. EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	30 septembre 2019	31 mars 2019
France	32	35
International	169	385
Effectif total	201	420

Répartition statutaire	30 septembre 2019	31 mars 2019
Cadres	39	48
Employés et agents de maîtrise	162	372
Effectif total	201	420

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	30 septembre 2019		31 mars 2019	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Activités poursuivies						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Corporation	(1)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.	(1)	Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Activités non poursuivies						
Inov SASU	(1)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(1)	France	100	IG	100	IG
Cetelec S.A.S.	(1)	France	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(1)	France	100	IG	100	IG
CIG Holding	(2)	France	46	ME	46	ME
Internity Roumanie	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(1)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(1)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.	(1)	Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.	(3)	Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société sans activité
- (2) En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire.
- (3) Liquidation judiciaire ouverte en février 2016

NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En date du 6 novembre 2019, le Groupe a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients. L'indemnité perçue le 7 novembre 2019 au titre de cette transaction, sera comptabilisée sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » dans les comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Le 7 novembre 2019, la Société a demandé l'émission de la 4ème tranche du contrat d'OCABSA, les 500 milliers d'euros ont été versé le 18 novembre 2019.

Au 9 décembre 2019 le nombre d'actions nouvelles créées depuis le 30 septembre 2019 s'élève à 163 000 000.